



Du 27 octobre au 2 novembre 2025 - N° 4991

2€

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Nouvelle vague

À la tête de Domanys - premier bailleur social de l'Yonne et membre fondateur du groupement interdépartemental Ideliens - Karine Lascols cultive une image de discrétion assumée qui ne saurait néanmoins éclipser des convictions environnementales et sociétales profondes. *Page 24*

Contraception féminine : Silmach innove

Les essais cliniques humains sont prévus pour fin 2026, la commercialisation potentielle vers 2032. La solution pourrait avoir des applications plus larges en micro-régulation de fluides dans le domaine médical. *Page 5*

Une offre cyber pensée pour les communes

Le département de la Côte-d'Or accueillait, le 15 octobre, le séminaire de l'intelligence artificielle des départements de France : l'occasion de mettre en valeur les outils déployés sur le sujet par la collectivité. *Page 11*

9 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 23

Nesquick Pontarlier : 220 ans et toujours une énorme envie



Seul et unique site de production de Nesquick en France depuis 1961, l'usine de Pontarlier, qui emploie 258 personnes, a fêté ses 220 ans en présence notamment de Sophie Dubois, présidente de Nestlé France. Un anniversaire

qui met en lumière l'ancrage territorial profond du groupe en Bourgogne Franche-Comté et le rôle stratégique de cette fabrique dans la dynamique de la marque, devenue le plus grand site européen de Nestlé pour la fabrication de poudre

chocolatée, produisant plus de 20.000 boîtes par jour, avec 70 % des volumes destinés à l'exportation. Sophie Dubois a plus globalement souligné l'importance de l'empreinte du groupe suisse dans l'économie nationale, rappelant que, « si Nestlé

emploie directement 10.000 personnes, l'activité globale du groupe génère au total 60.000 emplois en France. Autrement dit, un emploi chez Nestlé crée cinq emplois supplémentaires dans l'économie française ».

Page 3-4

Auxerre modélise la ville moyenne du futur

Des silos métamorphosés - l'un en hôtel et spa avec restaurant en rooftop surplombant l'Yonne et sa vallée, le centre historique et le vignoble naissant à 28 mètres de hauteur, l'autre en « hub des énergies » soit un cortex pilotant une « ville intelligente », un data center et un smart grids rendant l'ensemble du périmètre énergétiquement autonome - une halle industrielle reconvertie en 22.000 m² de surface commerciale comprenant centre de remise en forme, cinéma et espaces culturels,

une nature transplantée sur des sols desimperméabilisés pour créer un parc des Alliances... Au terme de la démarche citoyenne visant à imaginer sur quelque 17 ha intra muros les contours du futur quartier Batardeau-Montardoins, la municipalité a révélé, jeudi 16 octobre, un programme architectural et paysager innovant conciliant l'exemplarité environnementale et le patrimoine industriel historique avec les nouvelles mobilités, la Smart City et le développement économique. *Page 8-9*

Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara

Domiciliation

Salles de réunion

Bureau de passage

Bureaux permanents

Permanence
téléphonique

Secrétariat

8 chemin de la Noue
21600 LONGVIC
contact@gessicacenter.fr
03 80 52 03 52
www.gessicacenter.fr

R 28302 - 4991 - 2€



CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE



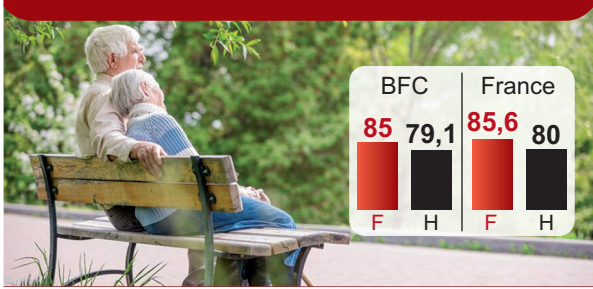
FG.
FABRICE
GILLOTTE

DEMANDEZ VOTRE
DEVIS PERSONNALISÉ EN LIGNE

www.fabricegillotte.com



L'espérance de vie



L'espérance de vie en BFC moins bonne qu'en France

À l'occasion de la journée mondiale de la statistique, le 20 octobre dernier, l'Insee a publié une série de chiffres sur la région dont cette statistique inquiétante concernant l'espérance de vie : en 2024, elle est de 85 ans pour les femmes et 79,1 ans pour les hommes. C'est moins que la moyenne nationale, qui s'établit à 85,6 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. La BFC compte en revanche 1.400 centenaires. On y accouche plus tôt que sur le territoire national (29,7 ans vs 30,4 selon des chiffres qui remontent à 2014) pour une moyenne de 1,54 enfant vs 1,94 au niveau national.

Le podcast des Commissaires aux comptes



Le podcast des Commissaires aux comptes cartonne

Avec près de 234.500 écoutes cumulées, les podcasts de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), en partenariat avec Louie Creative (l'agence de création de Louie Media) et l'agence MadameMonsieur, confirment leur succès public et critique. La saison 2, *Faites vos jeux*, vient de décrocher le 1^{er} prix dans la catégorie Meilleur podcast de fiction au Grand prix de la créativité podcast 2025 organisé par CB News. Cette distinction intervient deux semaines seulement après l'obtention du Prix OR Podcast - Catégorie son au Grand Prix Stratégies du Craft et de la Production 2025.

Le marché des véhicules particuliers neufs



Le marché des véhicules particuliers neufs positif

Le marché des véhicules particuliers neufs ressort en positif à + 2% - une première depuis février - mais décroche de plus de 30 % par rapport à août 2019, selon les chiffres de Mobilians, l'organisation des professionnels de l'automobile. Le regain du mois d'août intervient sur un volume historiquement faible, dans un mois marqué par la trêve estivale côté consommateurs comme concessionnaires. Les commandes de véhicules particuliers restent à un niveau bas sur le mois, avec un net recul au cumul de -9% depuis le début de l'année, soit un différentiel de 100.000 commandes.

Dans son atelier de Sens, reconnu Entreprise du patrimoine vivant (EPV), Daniel Bernard perpétue un savoir-faire presque disparu : le travail de l'écaille de tortue.



Daniel Bernard, l'écailliste qui défie le temps



À la fin des années 1990, Daniel Bernard n'imaginait pas une seconde devenir écailliste. Né et élevé à Sens, il travaille alors dans le commerce industriel et pratique la photographie en amateur. C'est justement par l'objectif qu'il croise la route de celui qui changera sa vie : un artisan spécialisé dans la restauration d'objets en écaille de tortue. « J'ai commencé par photographier ses pièces avant et après restauration, se souvient-il. Quand j'ai vu cette matière pour la première fois, j'en suis tombé amoureux ». À une époque où son maître est sur le point d'être nommé « maître d'art » par le ministère de la Culture, Daniel Bernard saisit sa chance. Aucun de ses enfants ne souhaitant reprendre l'atelier, il se propose comme élève. Il quitte tout pour s'engager dans un apprentissage long et exigeant : six années encadrées par le dispositif maître d'art-élève, prolongées de quatre autres en autodidacte. « Il a fallu près de dix ans avant que mon maître considère que mes pièces étaient acceptables. J'ai continué de travailler avec lui cinq années afin de me perfectionner »,

confie-t-il. Aujourd'hui encore, chaque objet est façonné entièrement à la main : aucune machine, uniquement des outils simples et un savoir-faire minutieux. L'écaille de tortue est une matière singulière : elle peut se « greffer » naturellement sous l'effet de la chaleur et de la pression. Ce procédé délicat permet d'assembler des plaques pour créer une pièce homogène. « C'est un matériau unique au monde, d'une beauté et d'une noblesse incomparables », sourit l'artisan.

UNE BEAUTÉ CONDAMNÉE

Aujourd'hui, Daniel Bernard est l'un des derniers - peut-être le dernier - à ne travailler que l'écaille. Entre les murs clairs de son atelier de Sens, il fabrique entre 50 et 70 montures de lunettes chaque année, des bijoux, quelques boutons de manchette et des bracelets. Rien de standardisé. Chaque pièce porte en elle les irrégularités d'un matériau vivant. Chaque morceau d'écaille est unique, comme une empreinte digitale. Mais cette beauté a un prix : celui de la rareté. L'écaille provient d'une seule espèce, la tortue imbriquée, protégée par la Convention de

Washington depuis 1977. Plus aucun gramme ne peut être importé. Daniel Bernard travaille sur les derniers stocks légaux, rachetés à un artisan parti en retraite. Une réserve finie. « J'espère pouvoir travailler jusqu'à la fin de ma vie, mais je n'en suis pas sûr », glisse-t-il dans un souffle. Il restaure aussi des objets anciens, fabriqués aux siècles où l'écaille remplaçait le plastique. Ces boîtes, coffrets ou lunettes racontent une autre époque : celle des conquistadors, des ateliers d'ébénisterie, des vitrines d'orfèvres. Ce patrimoine, il le préserve, parfois contre l'incompréhension de la population. Ce métier, Daniel Bernard le sait, est suspendu à un fil. Après lui, peut-être plus rien. Ou peut-être une transmission, une relève, une étincelle. Il y pense souvent. Ce qu'il veut laisser, ce n'est pas un nom sur une plaque. C'est une main qui saura encore, dans cinquante ans, poser deux morceaux d'écaille l'un sur l'autre, et les unir comme on unit des destins. « Je ne fais pas ça pour moi, mais pour les générations qui viendront. »

Enzo Beaudet

Ils bougent.

NOUVEAU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE POUR LE GROUPE BORDET. Pascal Boulanger a ainsi été nommé au poste de directeur scientifique au sein du groupe industriel français spécialiste dans la valorisation du carbone végétal (biochar et le charbon actif végétal, issues d'une technologie de pyrolyse continue brevetée). « Ingénieur, docteur en mathématiques appliquées, diplômé d'HEC et dirigeant-innovateur aguerri, il mettra au service du groupe plus de vingt ans de R&D dans l'énergie (nucléaire, solaire, batteries, hydrogène, captation du CO₂) et dix-sept ans d'expérience de direction au sein d'organisations internationales et de start-up industrielles (deeptech), pour lesquelles il a levé des financements publics et privés significatifs et crée des filiales à l'international », indique le communiqué du groupe Bordet. Pascal Boulanger a été distingué par plusieurs prix (dont EY Entrepreneur de l'année 2019) et a contribué à l'établissement de premières mondiales et de records du monde dans les matériaux carbonés et les applications mobilité/énergie. Il est aussi un expert dans la transition énergétique (expert bilan Carbone).



décideurs

EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

ENTREPRISES

Nesquick Pontarlier : 220 ans et toujours une énorme envie !

Doubs. L'usine Nestlé de Pontarlier, unique site de fabrication du chocolat en poudre Nesquick en France, a célébré le 16 octobre ses 220 ans d'histoire industrielle. 258 personnes travaillent pour cette marque du petit-déjeuner, pilier de l'économie locale qui exporte 67 % de sa production vers l'Europe. Un programme de 10 M€ a été déployé sur les deux dernières années, axé sur la modernisation du site et le lancement de nouveaux produits.



S eul et unique site de production de Nesquick en

France depuis 1961, l'usine de Pontarlier a fêté ses 220 ans en présence notamment de Sophie Dubois, présidente de Nestlé France. Un anniversaire qui met en lumière l'ancrage territorial profond du groupe en Bourgogne Franche-Comté et le rôle stratégique de cette fabrique dans la dynamique de la marque, devenue le plus grand site européen de Nestlé pour la fabrication de poudre chocolatée, produisant plus de 20.000 boîtes par jour, avec 70 % des volumes destinés à l'exportation. Sophie Dubois a plus globalement souligné l'importance de l'empreinte du groupe suisse dans l'économie nationale, rappelant que « si Nestlé emploie directement 10.000 personnes, l'activité globale du groupe génère au total 60.000 emplois en France. Autrement dit, un emploi chez Nestlé crée cinq emplois supplémentaires dans l'économie française ». Des propos tenus, hasard du calendrier, le même jour où le groupe suisse annonçait devoir supprimer 16.000 emplois dans le monde. Un nuage noir dans cette journée festive que la présidente de Nestlé France n'a pas souhaité commenter, préférant axer son discours sur « l'aventure collective menée ici par des femmes et des hommes passionnés » et sur la dimension affective et stratégique du produit phare du site, le chocolat : « Le chocolat, ce n'est pas un simple produit, c'est une émotion. [...] Cette passion est bien vivante chez les équipes de Nesquick sur ce site emblématique qui fête aujourd'hui ses 220 ans d'histoire. Rappelons que notre marque est présente dans une famille sur quatre avec près d'un milliard de bols qui sont savourés chaque année en France (trois milliards dans le monde). »

EFFET D'ENTRAÎNEMENT

L'histoire de cette implantation industrielle est celle d'une adaptation constante, de sa fondation en 1805 comme distillerie (Distillerie Pernod) à sa reconversion en confiserie suite à l'interdiction de l'absinthe en 1915, lorsque la Compagnie des Chocolats Peter Cailler Kohler s'y est installée en 1919. Le tournant majeur fut l'arrivée de la production de poudre chocola-



Sophie Dubois, présidente de Nestlé France et Céline Coste, directrice du site de Pontarlier prennent la pose avec le lapin Quicky, emblématique mascotte de Nesquick, à côté d'un immense et symbolique gâteau jaune célébrant les 220 ans de la marque de poudre cacaotée. Crédit : JDP.

tée Nesquick en 1961. Un produit né en 1950 aux États-Unis sous le nom de Nestlé Quik. Céline Coste, directrice du site pontarlierien, parle « d'une fabrique à part. C'est un site de production, c'est un lieu de vie, c'est aussi un savoir-faire qu'on a depuis des années et c'est aussi une transmission. L'année dernière, nous avons accueilli 49 stagiaires et alternants, renforçant de fait nos partenariats avec les écoles locales. De plus, le bâtiment le plus ancien du site sert depuis deux ans de centre de formation pour Nestlé France, et a déjà accueilli 790 personnes ». L'usine de Pontarlier ancre ainsi fortement Nestlé dans le paysage local. Elle emploie actuellement 258 salariés (31 % de femmes), en incluant les intérimaires, ce qui en fait le neuvième employeur privé du Doubs. L'activité de l'usine contribue par ailleurs à la création de 79 emplois supplémentaires locaux, principa-

lement dans la construction et les services. Si l'on élargit le prisme à l'ensemble des activités du groupe dans le Doubs, Nestlé représente près de 600 emplois, couvrant à la fois l'amont (fournisseurs) et l'aval (grande distribution, restauration, pharmacies, e-commerces...). Ainsi, un emploi direct Nestlé dans le département génère 1,6 emploi supplémentaire dans l'économie locale. « Nestlé est un pilier de l'économie locale, affirme Sophie Dubois. Et cela va bien au-delà de l'activité directement générée par l'usine. Par effet d'entraînement, les achats directs effectués dans le département auprès de 66 fournisseurs du territoire, additionnés aux dépenses des employés de l'usine, ont généré une activité économique indirecte de 12 M€ de chiffre d'affaires. En intégrant l'ensemble des activités du groupe Nestlé dans

le Doubs, ces retombées atteignent 76 M€ de chiffres d'affaires pour les entreprises locales. Ce qui dynamise d'autant l'emploi et renforce le tissu économique doubsien ».

10 M€ D'INVESTISSEMENT SUR PONTARLIER

Le site de Pontarlier est un hub de production majeur, exportant ses produits (Nesquick et les sticks Nescafé) vers 41 destinations dans le monde, dont 33 % en France. L'usine, qui compte quatre installations de fabrication de boissons chocolatées, neuf lignes de conditionnement, ainsi que sa propre unité de plasturgie permettant de réaliser les emblématiques boîtes plastiques par extrusion et soufflage, expédie 180.000 palettes par an, produit 200.000 boîtes jaunes et quelque 3,3 millions de sticks par jour. Cela correspond à

la réception de 2.500 camions par an. « En juin, nous avons battu un record avec la production de deux millions de poches éco-rechargeables en un mois », s'enthousiasme Céline Coste.

L'excellence est garantie par la rigueur des processus. « Le petit grain de cacao, avant d'arriver dans la tasse du consommateur, effectue un parcours équivalent à 22 étages et subit chaque jour près de 175 contrôles qualité », affirme Céline Coste.

L'engagement de Nestlé sur le territoire français, qui représente le 6^e marché mondial du groupe et le 2^e en Europe, se traduit également par des investissements majeurs. « Chaque année, nous investissons en moyenne 200 M€ dans nos 14 usines présentes en France », précise Sophie Dubois. Ces fonds visent notamment à moderniser les infrastructures et à accompagner la transition environnementale ▶▶▶

►►► des sites. Sur Pontarlier, un programme de 10 M€ a été déployé sur les deux dernières années, axé sur la modernisation du site et le lancement de nouveaux produits (quatre recettes différentes et de nouveaux formats). L'engagement environnemental est également visible : 100 % des boîtes sont recyclables, et le site est alimenté en électricité renouvelable sous certificat de garantie.

Pour conclure, Sophie Dubois a rappelé que le soutien des acteurs locaux était précieux : « C'est ensemble que nous continuerons d'écrire l'histoire industrielle de ce site, d'innover et d'être au cœur de la vie locale. Tout comme Nesquik est au cœur du petit déjeuner des familles françaises. »

Frédéric Chevalier



RIEN.
C'EST LE MENU DU JOUR
POUR DES MILLIONS
DE FRANÇAIS.



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducœur.org)



Doubs. Les essais cliniques humains sont prévus pour fin 2026, la commercialisation potentielle vers 2032. La solution pourrait avoir des applications plus larges en micro-régulation de fluides dans le domaine médical.

Silmach annonce une innovation de rupture pour la contraception féminine



La PME bison-tine qui s'illustre mondialement par sa maîtrise du micromoteur se fait désormais un nom dans le domaine de la contraception féminine. Sa technologie a été retenue par la start-up néerlandaise Choice pour sa solution sans hormones qui bloque mécaniquement la possibilité d'une fécondation tout en restant facilement réversible.

Le principe est simple, explique Pierre-François Louvigné, directeur général de Silmach : la solution consiste en un micro-implant « de la taille d'un grain de riz, inséré dans la trompe de Fallope par les voies naturelles, sans nécessiter d'opération chirurgicale, ce qui en fait une intervention bénigne ». L'implant fonctionne comme un « tube » contenant une vanne qui peut être ouverte ou fermée pour obturer ou autoriser le passage des spermatozoïdes. « L'idée est qu'il y reste pendant toute la durée du contrôle de fertilité, potentiellement des années.

Lorsque la femme le souhaite, la réversibilité nécessite un rendez-vous, une procédure pouvant durer environ une heure, pour actionner la valve à distance », précise encore Pierre-François Louvigné. Le dispositif est commandé et rechargé à distance via des ondes acoustiques (une méthode douce) émises par un appareil externe posé sur l'abdomen ; l'énergie accumulée dans la micro-batterie est utilisée uniquement pour actionner le moteur et changer la position de la valve, et non pour maintenir la position.

CONTRÔLE PAR LES FEMMES ET SOUVERAINETÉ

Le dispositif cumule plusieurs avantages en répondant aux inconvénients de solutions plus invasives (pilules ou implants sous-cutané hormonaux) ; ou moins fiables et susceptibles de rejets (stérilets). La microbatterie, elle-même de l'ordre du millimètre, n'utilise pas de terres rares ni de matériaux dangereux (comme le lithium-ion), et ne présente donc pas les mêmes dangers



Peter van de Graaf, directeur général de Choice (à gauche) et Pierre-François Louvigné, directeur général de Silmach. Crédit : JDP.

que les technologies actuelles, une nécessité pour un tel dispositif intracorporel.

Ce type de contraception peut être envisagé pour les jeunes femmes qui n'ont pas encore eu d'enfant, contrairement à certaines restrictions potentielles pour d'autres méthodes. Les



européen (Eurostars innovation), « avec un budget de 450.000 € et mis en œuvre entre 2022 et 2025 », précise Pierre-François Louvigné.

Outre que cela représente un progrès quant au contrôle de leur fertilité par les femmes, cette innovation possède une dimension de souveraineté, le dirigeant bison-tin rappelant qu'une grande partie des contraceptifs sont fabriqués par des laboratoires qui ne sont pas nécessairement européens.

Elle ouvre également des perspectives de diversification pour Silmach : les compétences acquises dans le développement de ces micromoteurs et mécanismes de régulation de fluides pourraient être utilisées dans d'autres domaines des implants, notamment pour le traitement de l'incontinence, du glaucome. On songe aussi à des applications dans le domaine de la chirurgie cérébrale, ou encore à des dispositifs externes comme les diffuseurs d'insuline.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC. L'institut a publié une série d'indicateurs concernant la région à l'occasion de la journée nationale de la statistique, le 20 octobre dernier.

L'Insee dessine la carte chiffrée de la Bourgogne Franche-Comté

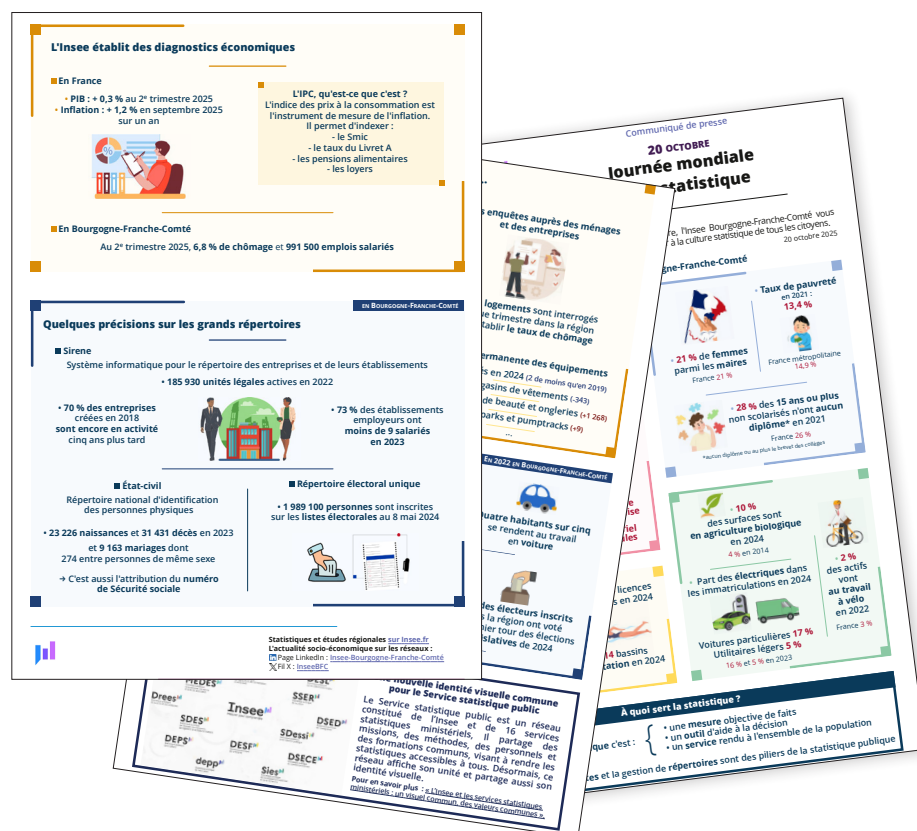


Depuis 1970, la statistique a chaque 20 octobre sa journée nationale qui fête donc sa 56^e édition. À cette occasion, l'Insee Bourgogne Franche-Comté a publié une série d'indicateurs qui dessinent une cartographie chiffrée de la région. Si certaines données ne sont pas franchement enthousiasmantes, comme celles concernant la démographie (cf aussi page 2), ce travail agrège des données précieuses notamment concernant la vie économique de la BFC : un PIB en hausse de + 0,3 % à T2 2025 ou + 1,2 % d'inflation au 1^{er} septembre 2025 sur un an, par exemple.

Le service public statistique est composé de 16 services statistiques ministériels qui partagent, outre des ressources humaines et matérielles, une identité graphique.

E. de J.

◆ insee.fr



Région BFC

FRENCH TECH BFC 20 : L'APPEL À CANDIDATURES EST BOUCLÉ. L'initiative French Tech BFC20 a pour objectif de mettre en lumière et de soutenir les startups de la Bourgogne-Franche-Comté qui incarnent la souveraineté technologique et qui ambitionnent un fort potentiel de croissance. Dans le cadre de ce concours, 20 startups seront retenues pour intégrer la sélection 2025 à l'issue d'un appel à candidatures et distinguées dans quatre grandes catégories : Innovation & Technologie, Transition & Impact, Croissance & Marchés, Humain & Diversité. L'annonce des lauréats aura lieu le 19 novembre 2025, lors de la French Tech Night 2025.

LE NOUVEAU MÉTRO D'ALSTOM EN SERVICE À PARIS. Le tout premier métro MF19 est entré en service sur la ligne 10 à Paris. Voulu et financé à 100 % par Île-de-France Mobilités, le MF19 remplacera progressivement l'ensemble des rames des lignes 10, 7bis, 3bis, 13, 12, 8, 3 et 7, soit trois générations de matériel roulant circulant sur huit lignes différentes. Les sites Alstom du Creusot (71) produisent les bogies Ornans (25), les moteurs.



en bref

Yonne. L'Adie et Michelin Développement ont signé une convention sur le site de Pneu Laurent à Avallon. Objectif : soutenir la création d'emplois et d'activités dans un bassin industriel en mutation.

Un partenariat pour dynamiser la création d'entreprises

Dans les locaux de l'usine Pneu Laurent, acteur de l'économie avallonnaise, associations, entreprises et représentants de l'État étaient réunis pour officialiser la signature d'un partenariat stratégique. Par cette convention de trois ans, Michelin Développement apporte son soutien à l'Adie, structure spécialisée dans le microcrédit et l'accompagnement des entrepreneurs qui n'ont pas accès au financement bancaire classique. « *Ce partenariat va nous permettre d'agir plus fortement sur le territoire* », explique Angèle Mignonac, directrice région Nord Est de l'Adie. Présente depuis plusieurs années dans l'Yonne, l'association a déjà accompagné 150 personnes en 2023 et entend renforcer sa présence à Avallon. L'objectif est clair : lever les freins à la création d'entreprise en s'adressant directement aux publics fragilisés, qu'il s'agisse de demandeurs d'emploi, de salariés en reconversion ou d'habitants qui souhaitent créer une activité de proximité. Cette convention représente aussi une reconnaissance du rôle de l'Adie dans le tissu économique local. Ses conseillers et bénévoles accompagnent



De gauche à droite : Angèle Mignonac, directrice région Nord Est de l'Adie, Thomas Berthaud représentant de Michelin Développement et Olivier Falconnet, directeur du site des Pneus Laurent. Crédit : JDP.

les porteurs de projets dans la définition de leur plan d'affaires, la construction de leurs prévisionnels et la recherche de solutions de financement adaptées. L'appui financier de Michelin Développement permettra de consolider ces dispositifs et d'en développer de nouveaux, comme des ateliers d'initiation à la création d'entreprise ou des actions de terrain pour mieux faire connaître l'association.

UN ENGAGEMENT INDUSTRIEL

Pour Michelin Développement, cette signature est

une suite logique de son engagement en faveur de l'emploi dans les territoires où le groupe est implanté. Créée il y a plus de 30 ans, l'entité a accompagné plus de 30.000 créations d'emplois en France, en mobilisant plus de 100 M€ de prêts et de subventions. « *L'idée est d'aider à recréer de l'activité dans les bassins industriels concernés, en soutenant ceux qui veulent entreprendre* », rappelle Thomas Berthaud représentant de Michelin Développement. L'aide apportée ne se limite pas au financement :

les experts techniques de Michelin peuvent également intervenir auprès des entrepreneurs pour les aider à résoudre des problématiques concrètes - gestion, organisation ou production. À Avallon, où l'usine Pneu Laurent reste un acteur économique important, cette démarche prend tout son sens. Elle s'inscrit dans un contexte où la diversification économique est une priorité locale.

Pour la municipalité, cette convention s'articule avec d'autres dispositifs, comme « Petite Ville de demain » ou le programme « Incroyable territoire », visant à attirer et accompagner de nouveaux projets économiques dans l'hypercentre. « *Tout cela est complémentaire. Ce maillage territorial, c'est la clé pour faire émerger des initiatives locales* », souligne Jamilah Habsaoui, maire d'Avallon. À travers cette alliance entre un acteur associatif et un groupe industriel, Avallon espère favoriser la création de petites entreprises, génératrices d'emplois et de dynamisme économique. Une bouffée d'oxygène pour un bassin qui cherche à se réinventer.

Enzo Beaudet

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, INFORMATICIEN PASSIONNÉ DEPUIS 1985 QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Le stagiaire



Il faut le reconnaître l'IA générative est un outil qui peut nous rendre service dans notre quotidien. L'IA nous fait gagner du temps pour la relecture d'un texte, pour le corriger, le traduire, en faire une

synthèse ou développer.

Nous comparons les outils d'IA à tout et son contraire. « *C'est mon Terminator* », « *mon assistant* », « *mon génie dans sa lampe* »...

Avec tous ces surnoms qui flattent la puissance de ces outils, nous risquons, à mon sens, à tort, de mettre leurs utilisations sur un piédestal.

Aujourd'hui, je vois les outils d'IA générative grand public comme des stagiaires.

Attention, en préambule, je n'ai rien contre les stagiaires humains, nous commençons tous par ce type d'expérience et j'ai d'excellents souvenirs de mes stagiaires, que je salue ici au passage.

Revenons au stagiaire IA. Le considérer comme stagiaire me permet de mesurer son utilisation et être plus raisonnable sur son rôle. Un stagiaire est vif et rapide.

Un stagiaire a des idées neuves inspirantes qui vont pouvoir compléter notre travail, nos réflexions. Ce que dit le stagiaire est écouté, mais par son manque d'expérience, ces propos sont « *challengés* ». Ils ne sont pas pris pour argent comptant.

Le stagiaire est fougueux et commet parfois des erreurs.

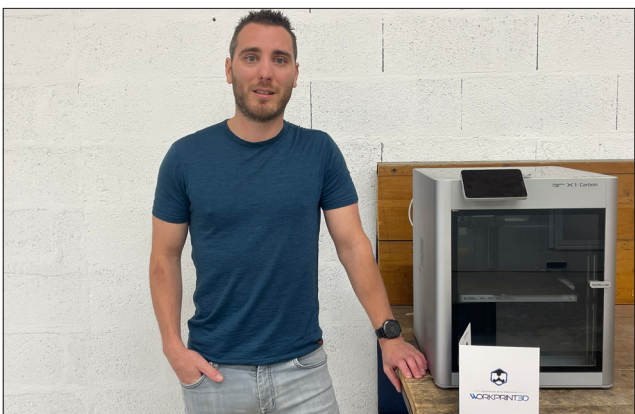
Nous avons tous des expériences avec nos stagiaires.

Dans la logique des choses, avec le temps, l'élève dépassera le maître. Espérons que le stagiaire IA sera l'exception.

Yonne. Ancien technicien, Maxime Legros a fondé WorkPrint3D fin 2024. Installé depuis quelques mois à Saint-Georges-sur-Baulche, il s'adresse aux industriels, artisans et architectes pour leur faire découvrir les possibilités de l'impression 3D.

Démocratiser l'impression 3D industrielle

Pendant plusieurs années, Maxime Legros a évolué dans l'univers très cadré de l'industrie. Technicien méthode dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de pompes, il conçoit des outillages, imagine des bancs d'essai, structure des lignes d'assemblage. Un poste technique, au service de la production. C'est dans cet environnement qu'il découvre les possibilités de l'impression 3D. « *Sur 80 % des outillages, on pouvait remplacer la fabrication usinée par une impression 3D. C'était plus rapide, moins coûteux et tout aussi efficace pour les besoins du terrain* », raconte-t-il. Séduit par la souplesse de cette technologie, il se forme, teste, apprend. Puis, au



Maxime Legros, fondateur de WorkPrint3D. Crédit : JDP.

fil des années, son poste se fige : projets refusés, manque de perspectives, ambiance dégradée. « *Je venais au travail sans motivation. Je savais qu'il fallait que je passe à autre chose* ». Le déclic s'opère en 2024. Accompagné par la CCI, il mûrit son

projet de création d'entreprise. Après une rupture conventionnelle, il se lance dans l'aventure entrepreneuriale. Le 4 décembre 2024, WorkPrint3D voit officiellement le jour. Maxime Legros investit 20.000 € d'apport personnel et

décroche un prêt de 50.000 € pour financer ses premières machines, l'aménagement de son atelier et un bureau isolé. « *Je voulais démarrer avec un outil de production solide et opérationnel dès le début* ».

OUVRIRE LE POTENTIEL AUX ENTREPRISES

Dans son atelier, Maxime Legros a installé quatre imprimantes à filaments. Cette technologie dite FDM permet de fabriquer des pièces couche par couche à partir d'un fichier numérique. Selon le matériau utilisé et la vitesse d'impression, les applications sont nombreuses : outillages fonctionnels, pièces techniques, prototypes, accessoires, éléments décoratifs... « *La seule limite, c'est l'imagination du client* », résume-t-il

en montrant les différentes pièces qu'il conçoit. Son cœur de cible, ce sont les industriels. Grâce à son expérience passée, il comprend leurs besoins en production : des solutions rapides, fiables et adaptées à des contraintes spécifiques. « *Je sais à quel point une pièce cassée ou un outil manquant peut ralentir une ligne de production. Avec l'impression 3D, on peut remplacer ou améliorer une pièce en quelques heures, là où l'usinage classique prendrait des semaines* ». Mais il ne s'interdit pas d'autres secteurs. Les artisans et les architectes représentent deux autres profils qu'il souhaite séduire. Certains l'ont déjà contacté pour des projets précis, comme la fabrication de pièces sur mesure pour des aménage-

ments intérieurs ou des prototypes décoratifs. « *Pour les artisans, l'impression 3D est un moyen de gagner en autonomie. Pour les architectes, c'est un outil de présentation et de valorisation de leurs projets* ». Pour l'instant, l'essentiel de son activité repose sur trois offres : une formule « *express* », destinée à ceux qui possèdent déjà un fichier 3D et veulent simplement une impression ; une formule « *standard* », qui inclut la conception de la pièce ; et une formule « *premium* », qui ajoute des finitions, de la customisation ou des éléments fonctionnels supplémentaires (vis, aimants, inserts...). « *Je fais du sur mesure : chaque commande est différente* ».

E. B.

Saône-et-Loire. Créée à Nicey (21) par Albert il y a tout juste 50 ans, la distillerie Méan s'est implantée tout récemment à Igé (71). Elle est désormais une aventure de femmes avec Anne, la maman, et Marine, sa fille, portées par une même passion pour le terroir et le bon goût.

La distillerie Méan voit double

L'atelier et la boutique sont plutôt discrets à l'entrée du village d'Igé dans le nord Mâconnais. C'est ici que Marine a lancé en avril dernier sa boutique, sorte de succursale de la distillerie familiale mais consacrée aux liqueurs et à la confection de cocktails. Un commerce « *non essentiel* » dans un si petit village, le pari est audacieux à l'heure où toutes les études montrent que la consommation d'alcool chute. « *On est entré dans une période de « consommer moins mais mieux » et de la valorisation des artisans locaux, on coche toutes les cases* », coupe Marine avec assurance. Le projet est réfléchi et derrière le sourire et la bonhomie de ce tandem se cache une détermination sans faille.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE

À l'origine, il y avait donc Albert, le grand-père, agriculteur du Châtillonnais, à Nicey, entre l'Yonne et la Côte-d'Or, qui a repris une activité ambulante de bouilleur de cru. Une activité temporaire pour occuper les mois d'hiver qui ne cessera de prendre de l'importance au point de séden-



Les deux associées de l'entreprise familiale, Anne et Marine, préparent les festivités du cinquantième anniversaire les 15 et 16 novembre à Nicey. Au programme : démonstration, dégustations, repas alambiqués et autres gourmandises... Crédit : JDP.

tariser l'alambic (1987), d'en faire son métier à temps plein et de donner le « *virus de la goutte* » à sa fille Anne qui intègre l'entreprise (1984) avant de devenir la patronne (1995).

Depuis l'origine ou presque, la distillerie Méan commercialise sa liqueur digestive référence, la gilane, « *c'est un peu notre Chartreuse* », sourit la gérante, avec 20 ingrédients précieusement gardés secrets. On retrouve aussi à la carte les eaux-de-vie incontournables : marc, poire, mirabelle... Anne y a ajouté l'indémorable ratafia, l'hypocras (blanc et rouge), une boisson médiévale qui associe vin, plantes et épices et une gamme de crèmes à base

de fruits rouges (cerise, framboise...).

DÉPOUSSIÉRER L'IMAGE DES GNÔLES

Marine a rejoint l'aventure après une demi-douzaine d'années passée sur une exploitation viticole de Davayé en tant que responsable export et avec l'objectif d'être complémentaire de l'activité distillerie de la maman. Elle se concentre sur les macérations pour donner naissance aux liqueurs.

Mais la jeune femme, qui a appris par hasard le métier de barman et la mixologie durant un job étudiant en Bretagne, ne reste pas vissée derrière le pupitre

à attendre le client. Sa volonté est d'aller au-devant du public, de créer des moments, des expériences, à travers notamment des ateliers cocktails, à domicile ou à la boutique qui permettent de donner une nouvelle vie aux alcools « *à papy* ».

MIXOLOGUE DE COMPTOIR

« *Dans les cocktails, on peut traiter les eaux-de-vie comme on traite les vodkas et les rhums* ». Les résultats en bouche sont bluffants. Pour aller plus loin encore, elle lance son bar ambulant qui lui permettra de s'installer aux mariages et autres fêtes de famille ou de village.

La distillerie Méan entend bien se faire une place de choix sur ce marché des alcools en pleine mutation. « *Pour l'instant, on commercialise plutôt en local à des professionnels (cavistes, restaurants, épiceries fines, boutiques partagées...), ou à des particuliers. Mais si demain on peut vendre à Paris ou à Lyon, on ne s'en privera pas* », assure Marine. L'objectif final : doubler la production qui s'élève actuellement à 5.000 bouteilles. En avant Méan !

David Bessenay

Yonne. C'est le nouveau pari de Stéphane Taillandier, dirigeant d'AI Tomik : créer une plateforme qui facilite la recherche et l'achat d'outils d'intelligence artificielle. Baptisée Toolflox, elle ambitionne de devenir une référence pour les professionnels du monde entier.

Toolflox, la marketplace d'IA made in Sens

L'intelligence artificielle trouve un nouveau visage à Sens, dans l'Yonne.

Depuis six mois, l'entrepreneur Stéphane Taillandier (*photo ci-contre*) travaille à la conception d'un site qui regroupera les meilleures solutions d'IA du marché. Avec un budget de seulement 15.000 €, le fondateur de la marketplace Toolflox se fraie un chemin dans un secteur dominé par des acteurs internationaux. Ingénieur textile de formation, Stéphane Taillandier a auparavant exploré le domaine de l'importation, dans le commerce du textile puis de trottoirs électriques avec une exclusivité sur les produits. Une expérience qui l'a conduit à s'intéresser de près aux outils numériques et à leur potentiel commercial.

DE L'ESTHÉTIQUE ET DU QUALITATIF

Installé dans le village d'entreprises Euripole, dans la zone



des Vauguilletes, Stéphane Taillandier peaufine son projet : rivaliser avec les meilleures marketplaces du secteur, à l'image de Lacreme.ai, la référence française. « *Je trouvais que les concurrents étaient assez fouillis sur leur site : beaucoup de textes, pas très intuitifs* » observe-t-il. Son objectif : proposer une expérience fluide, claire et agréable. Alors que les plateformes actuelles recensent des milliers d'outils, Toolflox se veut plus sélective avec environ 500 solutions IA, dont 300 déjà

référéncées en ligne. En termes de design, le créateur s'inspire de Netflix avec une interface moderne et ergonomique.

UN MODÈLE BASÉ SUR L'AFFILIATION

Le service sera entièrement gratuit pour les utilisateurs. Le modèle économique repose sur le marketing d'affiliation : chaque lien redirigeant vers un site partenaire générera une commission. Pour se démarquer de ses concurrents, Toolflox mise aussi sur la transparence

et la fiabilité. Chaque fiche outil comportera une capture d'écran du site, un indicateur de fréquentation mensuelle et un descriptif détaillé. Autant d'éléments pour guider les utilisateurs dans la jungle des offres d'intelligence artificielle.

UNE FUTURE AGENCE D'AUTOMATISATION

Au-delà de Toolflox, Stéphane Taillandier prépare déjà la suite. En collaboration avec un ingénieur spécialisé, il travaille à la mise en place d'une agence d'automatisation des tâches basée sur l'intelligence artificielle. Le concept : proposer aux entreprises des agents IA capables d'exécuter des tâches répétitives ou complexes sans intervention humaine. Une technologie qui peut s'étendre à un grand nombre de domaines et « *qui permet d'être plus productif, plus rapide. Ça c'est très tendance en ce moment, surtout depuis 2025* » souligne l'entrepreneur.

Floriane Boivin

Région BFC

5^E ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'EMPLOI AGROALIMENTAIRE.



France Travail, Vitagora, l'Association Nationale des Industries Alimentaires (Ania), Apec, Apecita, Ocapiat, Cap emploi, les Missions Locales et le réseau des Area de France se mobilisent du 3 au 7 novembre 2025 pour valoriser la filière agroalimentaire, faire connaître ses métiers et ses formations et faciliter les recrutements des entreprises. Au cours de cette cinquième Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, une quarantaine d'événements et animations sont proposés en Bourgogne-Franche-Comté, à distance ou en présentiel, pour faciliter la rencontre entre les professionnels du secteur, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion, les cadres et salariés en recherche de mobilité ou encore les jeunes en réflexion sur leur orientation. Des visites d'usines et des rencontres avec des collaborateurs seront particulièrement mises en avant pour permettre à tous de découvrir la réalité de ces métiers en pleine transformation. Par exemple, le mardi 4 novembre, la coopérative Sodiaal accueillera élus, industriels et partenaires de l'emploi pour une rencontre consacrée aux enjeux et perspectives de l'emploi agroalimentaire, au cœur d'un site emblématique de la filière.

UNE FILIÈRE DYNAMIQUE MAIS EN TENSION

Véritable moteur de la croissance économique régionale, l'industrie agroalimentaire en BFC affiche une progression soutenue de l'emploi : le nombre de salariés permanents a augmenté de 10,2 % entre 2018 et 2024, pour atteindre 25.490 salariés au T4 2024, auxquels s'ajoutent 2.883 intérimaires. Mais derrière cette vitalité, le secteur fait face à de fortes tensions de recrutement. En 2025, 87 % des projets d'embauche d'ouvriers agroalimentaires rencontrent des difficultés, selon une enquête France Travail. Un paradoxe qui illustre l'enjeu majeur d'attractivité et de formation auquel la filière doit aujourd'hui répondre. « *Les entreprises agroalimentaires font aujourd'hui face à une véritable difficulté à recruter sur des métiers techniques et qualifiés, pourtant essentiels à leur performance : maintenance, conduite de ligne, qualité... Nous manquons de talents formés et motivés, alors même que ces métiers offrent de réelles perspectives. Il est urgent de mieux valoriser ces parcours, de rapprocher les formations des besoins du terrain et de redonner envie aux jeunes de s'engager dans des métiers concrets, utiles et porteurs de sens, au service d'une mission essentielle : nourrir la population* », rappelle Oisín Morin (à gauche ci-dessous), président de Vitagora.



en bref

COLLECTIVITÉS

Batardeau-Montardoins modélise la ville moyenne du futur

Yonne. Au terme de la démarche citoyenne visant à imaginer sur quelque 17 ha intra muros les contours du futur quartier Batardeau-Montardoins, la municipalité a révélé, jeudi 16 octobre, un programme architectural et paysager innovant conciliant l'exemplarité environnementale et le patrimoine industriel historique avec les nouvelles mobilités, la Smart City et le développement économique.

Outre la création d'une centaine de logements, l'emprise du Batardeau pourrait accueillir deux hôtels, un restaurant en rooftop, des espaces d'activités économiques et culturelles...
Crédit : Silvio d'Ascia Architecture.



Des silos métamorphosés (l'un en hôtel et spa avec restaurant en rooftop surplombant l'Yonne et sa vallée, le centre historique et le vignoble naissant à 28 mètres de hauteur, l'autre en « hub des énergies » soit un cortex pilotant une « ville intelligente », un data center et un smart grids rendant l'ensemble du périmètre énergétiquement autonome), une halle industrielle reconvertie en 22.000 m² de surface commerciale comprenant centre de remise en forme, cinéma et espaces culturels, une nature transplantée sur des sols désimperméabilisés pour créer un parc des Alliances... Telle une démonstration de ce que devrait être la cité du futur, la présentation de Silvio d'Ascia, devant près de 200 personnes réunies à la salle Vaulabelle, avait des allures de superproduction, digne d'un remake de Metropolis. La narration dystopique en moins et la démocratie participative en plus. « Nous avons essayé de concevoir un projet, partagé et coconçu avec la collectivité, avec l'idée de valoriser le patrimoine, mais pas dans une logique passéiste et de décroissance, mais de manière innovante tant au niveau technologique que de celui de la désartificialisation des sols, compatible avec tous les critères de la loi Zan », précise l'architecte-conseil de la ville d'Auxerre (voir contre). ▶▶▶



« Une ville connectée à la modernité »

Silvio d'Ascia est l'architecte coordonnateur d'Auxerre Ambitieuse



♦ **Le Journal du palais.** Quelles ont été les principales contraintes de ce projet architectural ?

♦ **Silvio d'Ascia.** Le respect de l'Histoire et celui des habitants d'Auxerre. Nous avons essayé de concevoir un projet qui soit partagé et coconçu avec la collectivité, avec l'idée de valoriser le patrimoine, mais pas dans une logique

passéiste et de décroissance, mais de manière innovante tant au niveau technologique que de celui de la désartificialisation des sols, compatible avec tous les critères de la loi Zan. Nous avons souhaité valoriser la halle Guillet et garder la même emprise des anciens silos en y ajoutant des surélévations pour offrir des surfaces supplémentaires intéressantes en terme de vue panoramique et de fonctionnalité, en trouvant des idées de valorisation. Il y a, à la fois de l'innovation technologique et de la transformation fonctionnelle.

♦ **Ce programme donne l'impression de reconstruire une ville dans la ville. Est-ce l'une de vos volontés ?**

♦ Absolument. Construite dans la ville avec la nature que l'on étire, celle qui existe déjà le long des berges et que nous faisons entrer à l'intérieur de la halle. La nature est notre fil rouge. L'espace piéton, les mobilités douces et la nature mettent en connexion la totalité des projets : les logements, les services, les espaces

touristiques avec les nouveaux hôtels qui seront sur le waterfront. Nous avons aussi fait courir l'eau, puisque l'Yonne est juste à côté, que nous utilisons jusque dans les cylindres des silos pour le réseau de chaleur.

♦ **Le déploiement d'Auxerre Ambitieuse pourrait avoir valeur d'exemple pour de nombreuses villes françaises. Qu'en pensez-vous ?**

♦ C'est pour cela que nous sommes si enthousiastes et si motivés, parce qu'Auxerre peut avoir un rôle de démonstrateur de ce qu'il est possible de faire dans les villes moyennes avec un patrimoine, une histoire, une culture riche et un centre-ville historique aussi bien conservé. Il faut à présent la connecter à la modernité et pas simplement faire de la muséification. Le restaurant panoramique perché à 28 mètres de hauteur avec une vue à 360° peut devenir demain un lieu de destination et être synonyme d'attractivité nouvelle.

Propos recueillis par S. B.

▶▶▶ Avant de créer l'événement avec cette « restitution de la rencontre citoyenne Auxerre Ambitieuse pour le quartier Batardeau-Montardoins et ses traductions urbaines, architecturale et paysagère », la ville avait, en effet, organisé en amont une consultation en trois temps impliquant même une trentaine de lycéens afin d'imaginer collectivement la ville de demain. Un artefact qui ne saurait, malgré tout, faire oublier les travaux liminaires réalisés pour esquisser ce programme avant-gardiste.

RETOUR VERS LE FUTUR

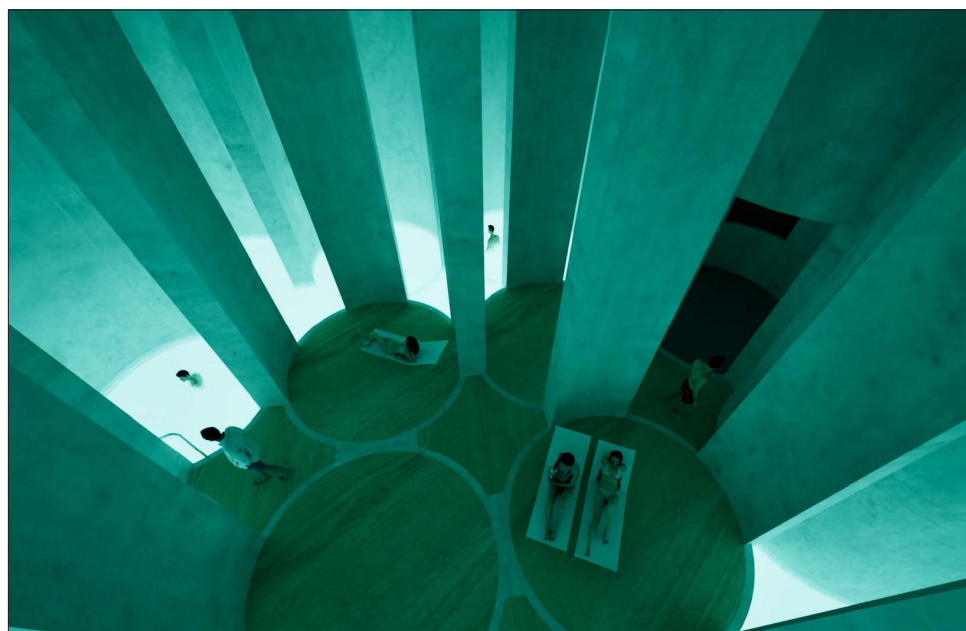
Inscrite au titre des actions emblématiques du projet de territoire 2021-2031 de Crescent Marault, la volonté de réhabiliter ce vaste ensemble urbain disparate, mêlant friches industrielles et habitat dégradé, comportait

tous les ingrédients d'une promesse de campagne intenable en ce qu'elle se heurtait à la requalification, présumée impossible, de deux sacro-saints symboles du faste économique d'antan : les silos de 110 Bourgogne et l'ancienne usine Guillet. Il y a tout juste trois ans, la ville d'Auxerre mandatait pourtant, après 18 mois de négociation, l'établissement public foncier (EPF) Doubs Bourgogne Franche-Comté pour qu'il se porte acquéreur des iconiques élévations agricoles à hauteur de 1,9 M€. Un an plus tard, les silos 3 et 4, dont la structure présentait un délabrement important, disparaissaient du paysage auxerrois après plus de 70 ans de domination aérienne.

Quant aux vestiges de l'empire Guillet, en grande partie désaffecté, il était surtout nécessaire de leur échafauder un avenir

qui, à proximité immédiate du centre historique, ne pouvait se faire, au même titre que les silos agricoles, en reniant définitivement leur passé. Au préalable, la ville d'Auxerre s'était assurée l'obtention d'une enveloppe de 500.000 €, financée par la Banque des territoires et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, dans le cadre de la deuxième vague de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable ». Alignement des planètes ou réelle volonté politique, chacun jugera. Quoi qu'il en soit, le projet d'écoquartier auxerrois, phasé sur une décennie, dévoile des atouts bien séduisants. Reste à savoir si les investisseurs publics et privés seront à leur tour conquis par ce projet pour le moins audacieux.

Stéphane Bourdier



Un des hôtels, en segment haut de gamme, serait doté d'un spa unique, intégré dans les anciennes cellules de stockage cylindriques. Crédit : Ville d'Auxerre - Silvio d'Ascia Architecture.



À gauche : Un restaurant en rooftop perché sur l'un des deux silos à 28 mètres de hauteur pourrait devenir, demain, un argument supplémentaire pour séjourner à Auxerre. À droite : La nature pénétrant l'ancienne halle Guillet devrait déboucher sur 25.000 m² de surface commerciale et d'activités économiques ou culturelles. Crédit : Ville d'Auxerre - Silvio d'Ascia Architecture.



Yonne. À Tanlay, élus locaux, représentants de l'État, du département et de la région ont signé une convention de partenariat autour du canal de Bourgogne, une étape décisive pour préserver cette voie d'eau emblématique et renforcer son attractivité touristique et économique.

Le canal de Bourgogne au cœur d'un partenariat stratégique

C'est au port de Tanlay que s'est tenue la signature officielle de la convention cadre pour le canal de Bourgogne. Devant un large parterre d'élus, de représentants institutionnels et d'acteurs touristiques, le maire de Tanlay, Éric Delprat, a ouvert la cérémonie en soulignant l'importance de ce patrimoine fluvial pour sa commune. « *Le canal n'est pas seulement un paysage, c'est une colonne vertébrale, un axe structurant, un lieu de vie, de rencontre et de développement* », a-t-il rappelé. Depuis plusieurs années, la municipalité mise sur cet atout pour dynamiser le territoire. Une aire de loisirs a déjà vu le jour en bord de canal, des bornes de recharge pour vélos électriques ont été installées et une aire pour camping-cars est en cours d'aménagement. Ces actions locales illustrent l'esprit même de la convention signée : une approche concrète et partagée pour



C'est sous le soleil que cette convention cadre a été signée sous le regard attentif d'un bon nombre d'élus. Crédit : JDP

valoriser le canal de Bourgogne.

Autour de cette signature, plusieurs partenaires institutionnels étaient présents. Le conseil départemental, la région Bourgogne-Franche-Comté, les intercommunalités et l'État ont affiché une ambition commune : préserver et développer cette infrastruc-

ture historique. Le canal, qui traverse une grande partie du département, attire chaque année de nombreux promeneurs, plaisanciers et cyclistes. Il constitue un levier important pour l'économie touristique locale, mais aussi un enjeu écologique et patrimonial majeur.

La convention signée à Tanlay jette les bases d'un pro-

gramme d'actions partagé. Elle prévoit d'améliorer les aménagements, de renforcer l'attractivité touristique et de préserver le patrimoine pour les générations futures.

UNE AMBITION COMMUNE POUR UN CANAL D'AVENIR

L'un des objectifs affichés est de faire du canal une véritable

destination touristique, à l'image de l'expérience réussie du canal du Nivernais. Le département prévoit notamment l'installation d'une signalétique directionnelle et de compteurs de passage pour les cyclistes, afin d'accompagner l'essor de la fréquentation à vélo. La région, de son côté, s'est engagée à soutenir financièrement les projets structurants liés à l'itinérance douce, à condition qu'ils s'inscrivent dans une démarche collective et coordonnée. « *Cette dynamique territoriale témoigne d'une volonté partagée de valoriser un patrimoine fluvial exceptionnel* », a souligné Nathalie Labosse, conseillère régionale déléguée au tourisme.

Les représentants de Voies navigables de France (VNF), gestionnaires du canal, ont insisté sur la nécessité d'une approche partenariale. Ils ont annoncé un accompagnement en ingénierie et un soutien financier, tout en reconnaissant la complexité administrative qui freine parfois les

projets. « *Il faut que VNF soit facilitateur* », a déclaré Nicolas Vadrot, leur représentant, rappelant les enjeux liés à l'alimentation en eau et à la régénération des infrastructures.

Plusieurs élus ont également appelé à une coopération élargie, notamment avec le département voisin Côte-d'Or, afin d'agir sur l'ensemble du linéaire. L'ambition est de créer une stratégie globale, capable de rendre le canal de Bourgogne aussi attractif que d'autres grands itinéraires fluviaux français. « *Nous avons des pépites sur nos territoires, et le canal en fait partie* », a résumé Grégory Dorte, président du conseil départemental de l'Yonne. Un sentiment partagé par l'ensemble des signataires, qui voient dans cette convention une première pierre d'un projet d'envergure. Plus qu'un simple ruban d'eau, le canal de Bourgogne est perçu comme un atout stratégique pour l'attractivité, l'économie locale et la transition écologique.

Enzo Beaudet

Yonne. Le site de Merry-sur-Yonne a été labellisé Espace naturel sensible (ENS) par le conseil départemental qui y a déjà investi plus de 200.000 € pour renforcer son attractivité.

Les Rochers du Saussois sanctuarisés



Les falaises culminent à près de 180 mètres de haut, surplombant ainsi la vallée de l'Yonne pour offrir un panorama saisissant sur les contreforts du Morvan. Parmi les lieux les plus réputés pour pratiquer l'escalade en France, elles forment, par ailleurs, un écosystème unique sur le territoire avec une biodiversité remarquable composée notamment de « pelouses sèches aux allures méditerranéennes », de faucons pèlerins et de hiboux grands-ducs. Depuis le 19 septembre dernier, les Rochers du Saussois ont rejoint le réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) qui, avec déjà six sites labellisés tels que la Basse vallée de la Druyes entre Andryes et Druyes-les-Belles-Fontaines et l'Île du Moulin du Président à Auxerre, mettent en valeur la pluralité écologique du département bourguignon.

« Depuis plus de 30 ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne accompagne la protection et la mise en valeur des Rochers du Saussois. Gestionnaire officiel du site, il agit ici en lien étroit avec la commune de Merry-sur-Yonne et le département de l'Yonne », rappelle le conseil départemental. Son rôle : « Préserver un site naturel d'exception, tout en

permettant sa découverte par le plus grand nombre ». En s'appuyant sur une convention tripartite, la labellisation des 6,15 hectares doit permettre de renforcer ce partenariat avec, en filigrane, l'apport de financements et d'un accompagnement technique supplémentaires de la part de la collectivité territoriale qui entend constituer, avec ce réseau des Espaces naturels sensibles icaunais, un nouveau levier d'attractivité.

DES AMÉNAGEMENTS DÉJÀ EFFECTUÉS

Aux abords de la rivière, un parking paysager sécurisé a d'ores et déjà été implanté afin d'y accueillir dans de bonnes conditions les touristes de passage et les usagers du site. Sous maîtrise d'ouvrage communale, ces travaux d'aménagement ont été effectués lors des exercices 2024 et 2025 pour un coût total de 284.130 € précisément, dont 217.300 € injectés via des subventions du conseil départemental dans le cadre des dispositifs « Espaces naturels sensibles » et « Villages de l'Yonne Plus ». En parallèle, un suivi scientifique des rapaces a été mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, soit plus de 4.000 €, subventionné, là encore, à 80 % par le département. L'an prochain, un sentier d'interprétation doit sillonner



Aux portes de l'Avallonnais et du Vézélien, les Rochers du Saussois forment un environnement singulier dans les paysages du territoire. Ils sont désormais labellisés « Espace naturel sensible » par le conseil départemental de l'Yonne. Crédit : JDP.

l'enclave afin de guider les visiteurs.

Trois autres sites icaunais font actuellement l'objet d'une labellisation ou d'un accompagnement en vue d'une reconnaissance en ENS : les sites des vallées de l'Armanche et de l'Armançon, le Lac du Bourdon

à Saint-Fargeau en Puisaye et les milieux humides de Saint-Maurice-Thizouaille et de Saint-Maurice-le-Vieil dans l'Aillantais. « Les ENS constituent aussi des espaces pédagogiques privilégiés. Depuis 2018, un appel à projets "Sensibili-

sation au patrimoine naturel" permet à de nombreux élèves d'écoles primaires et de collèges de découvrir ces sites à travers des animations nature. »

Stéphane Bourdier

Côte-d'Or. Dijon accueillait pour la première fois le Workshop Allemagne/Suisse, les 16 et 17 octobre.

Le Workshop Allemagne/Suisse : levier d'attractivité pour la région



La Bourgogne-Franche-Comté a marqué un point décisif sur l'échiquier touristique international en accueillant, pour la première fois en France, le Workshop Allemagne/Suisse. Organisé en collaboration avec Atout France, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès et la Deutsche Bahn, cet événement professionnel d'envergure a réuni près de 100 participants 45 exposants français (destinations, hébergeurs, prestataires, Offices de Tourisme...) et 40 professionnels allemands et suisses (tour-opérateurs, agences, autocaristes et médias spécialisés). Au programme : plus de 700 rendez-vous BtoB associés à des moments de découverte de Dijon et de la BFC. Objectif : renforcer la programmation de la France sur ces marchés stratégiques



Frédéric Meyer, président d'Atout France Allemagne, Patrick Ayache, président de BFC Tourisme et Sladana Zivkovic, présidente de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès.

à travers des rencontres, des échanges professionnels et la découverte de la France. Pour Sladana Zivkovic, présidente Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès : « L'accueil de ce workshop constitue une reconnaissance forte pour la destination dijonnaise et un levier majeur d'attractivité internationale. » « C'est une étape clé pour consolider durablement notre position sur ces marchés essentiels »,

ajoute Patrick Ayache, président de BFC Tourisme.

D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les marchés germanophones sont en effet essentiels pour la métropole : l'Allemagne représente la première clientèle étrangère de Dijon, comptant pour 10 % des nuitées internationales (3,7 millions de nuitées en 2024), tandis que la Suisse se positionne comme

le 3^e marché étranger, avec 6 % des nuitées. Cette dynamique s'est maintenue au premier semestre 2025 avec une hausse de 3 % pour la clientèle allemande. L'offre régionale est jugée en parfaite adéquation avec les attentes de la clientèle germanophone, qui privilégie l'authenticité et la durabilité. Les piliers d'attractivité de la BFC – patrimoine, gastronomie, culture, nature et cyclo-tourisme – correspondent à leurs recherches. Pour Frédéric Meyer, directeur d'Atout France Allemagne : « Ces marchés de proximité sont des moteurs essentiels pour l'ensemble de la destination France ». En 2024, l'Allemagne a totalisé 15,1 millions d'arrivées et 7,5 Mds € de dépenses touristiques (+12,5 % par rapport à 2023), tandis que la Suisse a contribué à hauteur de 6,8 Mds € de recettes. Plus de 22 % des Allemands et des Suisses envisagent un séjour en France d'ici 2026.

Frédéric Chevalier

Région BFC

SIGNATURE DE L'ACCORD DE TERRITOIRE ARON-CRESSONNE 2025-2027. Le lundi 13 octobre à Cergy-la-Tour, les représentants du syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont signé l'Accord de Territoire Aron-Cressonne 2025-2027. Il s'agit d'un outil porté par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et ses partenaires pour mobiliser les financements dédiés à la préservation des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Cet événement a rassemblé tous les acteurs qui se sont engagés dans cet accord, mais également d'autres partenaires : la région BFC, le conseil départemental de la Nièvre, les six communautés de communes, les chambres d'agriculture de la Nièvre et de Saône-et-Loire, et les partenaires techniques (le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, la Fédération de Chasse, la Fédération de Pêche, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun).



en bref

Région BFC. La présidente du CESER Bourgogne Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers étaient réunis le 14 octobre à Besançon.

« Fabriquer du consensus là où la société se fracture »



A lors que la ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, réfutait lors d'une audition le 15 octobre devant la commission des finances du Sénat toute « saignée » des finances publiques, le Conseil économique et social de BFC (Ceser BFC) s'était réuni la veille à Besançon pour examiner le projet de budget régional (voté lors de l'assemblée plénière des 15 et 16 octobre). La présidente Élise Moreau a réaffirmé à cette occasion « la problématique essentielle » de la session, à savoir « l'avenir du financement des politiques publiques, et notamment des politiques régionales qui nous concernent plus directement en tant qu'instance consultative placée auprès de la région ». Parmi ses avis, le Ceser a constaté que la décision modificative n° 2 du budget principal de 2025 procède « à des ajustements budgétaires de très faible ampleur » vs le budget total de la région (1,9 Md€). Les recettes augmentent de 24,7 M€ et les dépenses diminuent de 36,8 M€. « L'instabilité politique engendre de vives inquiétudes pour l'économie que le CESER souhaite relayer.



La présidente du Ceser, Élise Moreau. Crédit : Ceser BFC.

Le monde économique a besoin de visibilité et de stabilité. L'incertitude constitue un véritable frein à l'activité, provoquant de l'attentisme et impactant négativement les intentions d'investissements des entreprises (...) Néanmoins, dans ce contexte, l'exécutif de la région BFC a fait le choix de voter son budget primitif 2026 en décembre. Cette démarche pragmatique permettra à la région de ne pas interrompre son action en début d'année 2026, en donnant de la visibilité aux partenaires et aux porteurs de projets », reconnaît l'instance, tout en alertant sur le manque de moyens de la collectivité régionale, la forçant probablement à réviser son plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, sur le fond, compte

tenu des contraintes budgétaires et financières.

LE VMRR APPROUVÉ MAIS SOUS SURVEILLANCE

L'instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR), voté malgré une levée de boucliers de l'opposition régionale, a reçu l'approbation du Ceser : « Il contribue à consolider les ressources dédiées aux politiques des mobilités sur l'ensemble du territoire. Si [le Ceser] entend les arguments des opposants à ce VMRR, il considère que l'impact économique reste modéré (1.500 € par tranche d'1 M€ de masse salariale) et ne constitue pas un frein majeur à l'attractivité du territoire », à condition que cette ressource soit entièrement dédiée à la mobilité et « attire l'attention sur plusieurs points de vigilance notamment la nécessité d'un suivi rigoureux et transparent du dispositif et la prise en compte des actions portées par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans les futurs contrats opérationnels de mobilité : le CESER insiste sur le fait que le VMRR doit servir à accélérer la décarbonation des mobilités en soutenant les solutions alternatives à la voiture individuelle. » Pour le Ceser, ce VMRR pourrait

permettre un renforcement des moyens de l'AOM régionale, à hauteur d'environ 24 M€ dès la première année, et entre 30 et 35 M€ à moyen terme ; ensuite, « un meilleur rééquilibrage entre territoires urbains et ruraux, grâce à l'attribution de 10 % des recettes du VMRR, versées semestriellement aux AOM locales selon leur population ».

Enfin, dans le contexte de crise de la représentation politique, Éloïse Moreau a souhaité rappeler que, malgré l'appel de certains à demander, au nom d'économies budgétaires, la suppression des corps intermédiaires, les citoyens réclament au contraire d'être davantage associés à la décision politique. « Ce paradoxe nous interpelle et nous oblige il nous appartient de réaffirmer notre rôle, nos missions, nos principes, a martelé la présidente. Plus que jamais, les CESER sont indispensables pour fabriquer du consensus là où la société se fracture, pour canaliser les tensions sociales et faire remonter les réalités des territoires auprès des décideurs publics et dépasser les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général ».

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Le département de la Côte-d'Or accueillait le séminaire de l'intelligence artificielle des départements de France : l'occasion de mettre en valeur les outils déployés sur le sujet par la collectivité.

Offre cyber pensée pour les communes



Précurseur dans la souveraineté numérique et l'intelligence artificielle au service des politiques publiques, le département de la Côte-d'Or a présenté, le 15 octobre, les outils développés par la collectivité à une trentaine de départements présents, adhérents au club départements DATA. « L'IA représente un formidable levier de pilotage de nos politiques publiques et de gestion de nos infrastructures. Nous devons prendre le train en marche si nous voulons préserver notre souveraineté et ne pas subir le monde demain », affirme François Sauvadet, président de la Côte-d'Or. Après une première journée dédiée aux enjeux de la souveraineté numérique et de l'IA et son impact sur la modernisation, la transformation et l'optimisation de l'action publique locale, le département a présenté avec



Stephen Loureiro, responsable de la transformation, des cas concrets d'utilisation au service de l'action publique : pilotage intelligent de la dette, optimisation des dépenses énergétiques avec le jumeau numérique...

OUTIL SIMPLE ET SOUVERAIN

Sur le volet de la souveraineté numérique, François Sauvadet a rappelé l'importance de la maîtrise de la donnée

pour garantir la sécurité et la continuité des services publics, notamment face à la multiplication des cyberattaques (+ 60% en 2024 selon l'Anssi).

« La Côte-d'Or a anticipé cette situation au service des communes, en construisant une infrastructure souveraine capable de protéger les données publiques, précise le président du département. Cela prend la forme d'un datacenter départemental

moderne et sécurisé, d'un cloud local indépendant des grands acteurs étrangers, pour archiver et synchroniser les documents sensibles, et d'une solution simple à déployer même dans les plus petites mairies rurales, avec notamment une messagerie sécurisée officielle @communes.cotedor.fr et un boîtier de cybersécurité, Detoxio, qui bloque les intrusions et prévient les cyberattaques avant qu'elles n'affectent les services communaux ». Lancée début juillet, l'offre départementale a déjà intéressé une centaine de communes. Ainsi près de 1.000 flux malveillants ont été bloqués en un seul mois, évitant des milliers de fuites de données. « Les communes n'ont souvent ni les moyens ni les compétences pour faire face aux cybermenaces. Nous leur apportons une solution clé en main, locale et fiable. »

Frédéric Chevalier

Yonne

PETITE ENFANCE : LA COMMUNE DE VENOY SE DOTE D'UNE MICRO-CRÈCHE. Ouverte depuis quelques jours, la nouvelle infrastructure baptisée Les Bambiris accueille du lundi au vendredi de 7 h à 19 h les familles de l'Est auxerrois. Dotée de 12 berceaux - soit l'équivalent d'une quinzaine de places - cette micro-crèche installée à proximité de l'école, du pôle périscolaire et d'une aire de jeux publique, a nécessité un investissement de 860.000 €, qui comprend notamment le foncier, la construction du bâtiment, les aménagements intérieurs et extérieurs, et le mobilier. « Le financement provient de subventions publiques (Caf, État, Département, communauté de l'Auxerrois et récupération de TVA) pour 600.000 €, complété par 260.000 € de fonds propres de la commune », explique l'intercommunalité. « La commune est propriétaire de la micro-crèche dont la gestion a été confiée à une société publique locale (SPL) associant Venoy et Bleigny-le-Carreau. »

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CLINIQUE KER YONNEC DE CHAMPIGNY-SUR-YONNE.

Vivalto Santé a nommé **Antoine Tavernier** (voir photo), directeur général de la clinique Ker Yonnec, située à Champigny-sur-Yonne dans le nord du département, à compter du 26 septembre 2025. Âgé de 31 ans, il aura pour mission de poursuivre le développement de cet établissement psychiatrique de 215 lits, qui emploie 105 salariés et regroupe 11 praticiens. La clinique prend en charge notamment les troubles dépressifs, bipolaires, anxieux, les addictions et la schizophrénie. L'an dernier, elle a relancé un service de 17 lits, lancé un programme de sevrage tabagique labellisé par l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, intégré une pair-aidante et renforcé son accessibilité aux personnes en situation de handicap. Antoine Tavernier, ancien infirmier diplômé d'État, est titulaire d'un mastère en management des établissements de santé obtenu à l'université de Lille. Il entend « ancrer la clinique dans une dynamique de territoire, en lien avec les besoins locaux en santé mentale et les professionnels du secteur ».



VIVALTO SANTÉ

LES AUXERROIS CONSULTÉS SUR LA FUTURE CITÉ SCOLAIRE DU QUARTIER SAINT-GENEVIÈVE.

Les Auxerrois consultés sur la future cité scolaire du quartier Sainte-Geneviève. Ils ont jusqu'au 5 novembre pour se prononcer, soit par voie postale, soit via internet, sur les projets des deux architectes (dont l'anonymat a été conservé), arrivés ex-aequo lors du concours. Projet-phare du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dont le montant atteint 135 M€, la future cité scolaire du quartier Sainte-Geneviève doit ouvrir ses portes à la rentrée 2028 et accueillir 360 élèves - 130 en école maternelle et 230 en école élémentaire. « Pour renforcer sa centralité, la Cité scolaire devra proposer d'autres services aux familles comme un accueil périscolaire (matin et soir), un restaurant scolaire, un centre de loisirs, un gymnase, un centre médico-scolaire, ainsi qu'un espace dédié à l'association Coup de pouce pour l'accompagnement à la scolarité », précise la ville d'Auxerre.

en bref

Côte-d'Or. Voies navigables de France et le département de la Côte-d'Or ont signé un partenariat visant à sécuriser l'apport en eau potable pour les habitants.

VNF : deux chantiers côte-d'oriens pour préserver la ressource en eau

Jeudi 16 octobre, sur le site du barrage-réservoir de Grosbois, le préfet de la région BFC, préfet de la Côte-d'Or, Paul Mourier, le président du conseil départemental de la Côte-d'Or, François Sauvadet et la directrice générale de Voies navigables de France (VNF), Cécile Avezard, ont signé un partenariat financier visant à sécuriser l'apport en eau potable pour les habitants. Le département s'engage ainsi à hauteur de 4 M€ pour la modernisation du barrage-réservoir de Panthier et la réhabilitation de la rigole d'alimentation du canal appelée « rigole de Chazilly ». L'objectif de ces travaux portés par VNF, d'un montant total de 17,7 M€, est de renforcer l'alimentation du canal de Bourgogne et de préserver les réserves d'eau potable stockées dans le réservoir de Grosbois. « Ils visent ainsi à garantir en parallèle de la navigation l'ensemble des usages, à savoir l'approvisionnement en eau potable, le tourisme fluvial, l'agriculture et l'industrie », appuie Cécile Avezard.

De son côté, l'État, à travers VNF, investit 11,5 M€. Ces deux opérations sont inscrites au Contrat de plan État-région (CPER) et cofinancées par la région BFC.

DEUX CHANTIERS CONCRETS POUR L'EAU POTABLE

Le système d'alimentation du canal de Bourgogne prévoit d'une part des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, et lorsque cela n'est plus possible comme en période de sécheresse, il est alimenté par l'eau stockée dans ses six barrages-réservoirs, situés dans l'Auxois entre Semur-en-Auxois et Pouilly-en-Auxois. Afin de passer les écluses et franchir le dénivelé du canal, dont le point culminant (appelé bief de partage) se trouve à Pouilly, les bateaux ont besoin d'un volume d'eau conséquent. Ainsi, le barrage-réservoir de Grosbois, celui de Panthier et celui de Chazilly alimentent le bief de partage. Le barrage de Chazilly a été modernisé en 2021, et sa capacité à stocker de l'eau a été augmentée. Le barrage de Panthier sera rénové et



Le barrage réservoir de Chazilly fait partie des six barrages qui alimentent le canal de Bourgogne. Crédit : VNF Damien-Lachas

modernisé de 2026 à 2027, ce qui lui permettra de retrouver sa capacité de stockage initiale (8,16 millions de m³). Ces gains de volume d'eau cumulés permettront à terme de soulager le barrage-réservoir de Grosbois, qui sera moins mis à contribution par VNF pour alimenter le canal, et pourra ainsi fournir un volume d'eau potable plus conséquent et dans un périmètre plus important. Sur une enveloppe totale de 15 M€, 3 M€ proviennent du département et 3 M€ de la région. Dans la même

logique, les travaux qui seront menés sur la rigole de Chazilly, (sécurisation de 600.000 m³ d'eau par an vers le bief de partage du canal) permettront de réduire les pertes d'eau lors de son transfert vers le canal. Ce chantier (2,7 M€) est cofinancé par le département (1 M€) et par la région (1 M€, pour l'ensemble des chantiers visant à restaurer les rigoles d'alimentation du canal de Bourgogne, dont la rigole de Chazilly).

Frédéric Chevalier

Région BFC. Les finales nationales de la 48^e édition de la compétition des métiers WorldSkills France se sont déroulées du 16 au 18 octobre 2025 à Marseille.

WorldSkills 2025 : les Bourguignons Francs-Comtois à l'honneur

Pres de 800 jeunes championnes et champions ont participé pendant trois jours à des épreuves. Une soixantaine de métiers était représentée. L'équipe régionale, composée de 57 candidats dans 50 métiers, a obtenu 29 médailles : trois médailles d'or, sept médailles d'argent, cinq médailles de bronze et 14 médailles d'excellence, cette dernière récompensant les compétiteurs ayant obtenu une note supérieure à 700 points sur 800 possibles.

Willy Bourgeois, vice-président de la région Bourgogne Franche-Comté aux lycées et à l'alimentation, à l'offre de formation, à l'apprentissage et à l'orientation, et Frédéric Poncet, conseiller régional délégué à l'orientation et l'accès à l'emploi, participaient à cet événement pour soutenir



l'équipe régionale.

À l'issue de ces trois jours, les médaillés d'or, d'argent et de bronze (soit 18 compétiteurs, dont trois binômes) sont sélectionnés pour faire partie de l'équipe de France des métiers. Une partie d'entre eux rejoindra la délégation française qui se rendra à Shanghai (Chine) en septembre 2026 pour les championnats

du monde. Une autre partie participera aux championnats d'Europe de Düsseldorf (Allemagne) prévus en 2027.

Toutes et tous étaient soutenus avec enthousiasme par leur famille, mais aussi par leurs formateurs des lycées professionnels et centres de formation d'apprentis, ainsi que par leurs coachs au sein des entreprises. « Durant les

trois jours de compétitions, l'équipe régionale des métiers n'a jamais démerité, s'appuyant sur sa forte cohésion et sa solidarité. Véritable aventure collective pour les jeunes mais également précieux tremplin professionnel, les compétitions nationales des métiers sont un événement incomparable pour mettre en avant la richesse des compétences professionnelles et les talents de jeunes passionnés, précise la région dans un communiqué. La région Bourgogne Franche Comté a accompagné l'équipe régionale des métiers depuis sa sélection à Explore les métiers, les 19 et 20 mars à Dijon, jusqu'aux compétitions nationales. Le Conseil régional a ainsi organisé sa préparation physique et mentale avec 3 coachs sportifs et des week-ends de cohésion afin de faire naître un collectif soudé et solidaire. »

F. C.

Côte-d'Or

LA CÔTE-D'OR ACCUEILLERA LA 4^E ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE FEMMES AVEC ZWIFT LE 4 AOÛT 2026, LE SEUL CONTRE-LA-MONTRE DE LA COURSE. Le 23 octobre à Paris, Marion Rousse, la directrice du Tour de France Femmes avec Zwift 2026 a officiellement dévoilé le parcours du Tour qui traversera 12 départements sur une distance de 1.175 kilomètres. « Deux ans après le passage du Tour de France 2024 en Côte-d'Or avec trois étapes mythiques, notre département accueillera de nouveau cet événement planétaire le 4 août 2026 pour la quatrième étape du Tour de France Femmes. Il s'agira du seul contre-la-montre individuel pour les coureuses du Tour, sur 21 kilomètres au départ de Gevrey-Chambertin. Une étape assurément décisive sur le plan sportif », se réjouit François Sauvadet, président du département.

Pour ce contre-la-montre, les coureuses partiront de Gevrey-Chambertin et emprunteront l'emblématique Route des Grands Crus, pour arriver à Dijon en traversant les communes de Brochon, Fixin, Couchey, Marsannay-la-Côte et Corcelles-les-Monts. « C'est une vraie fierté pour la Côte-d'Or puisque le circuit empruntera à nouveau la Route des Grands Crus, dont nous fêterons les 90 ans en 2027, ainsi que la véloroute la Voie des Vignes. C'est une formidable mise en lumière de notre patrimoine et notamment de notre vignoble et des climats classés au patrimoine mondial de l'Unesco, et je tiens à remercier la directrice du Tour de France Femmes Marion Rousse et toutes les équipes d'ASO de concrétiser le retour du tour en Côte-d'Or », poursuit François Sauvadet.

Cette étape est une satisfaction pour l'élu, qui avait, comme président de Départements de France, souhaité étendre au Tour de France Femmes le partenariat historique avec ASO, l'organisateur du Tour de France.

Au même titre que pour l'épreuve masculine, des agents départementaux sont ainsi mis à contribution pour sécuriser le parcours féminin.

« Le sport féminin a un rôle central et les départements sont pleinement engagés, comme financeurs de nos associations et de nos clubs de haut niveau. Et je m'efforce de garantir la parité des financements pour le sport féminin et masculin. Ce Tour de France Femmes fait émerger des talents remarquables, à l'image de la tenante du titre Pauline Ferrand-Prévot. C'est un combat qu'il faut poursuivre au quotidien, pour faire évoluer les représentations et les mentalités en luttant contre les clichés et les approches sexistes, et cela passe par le sport. »



Catherine Louis, vice-présidente du département de la Côte-d'Or, Christophe Lucand, maire de Gevrey-Chambertin, Marion Rousse, directrice du Tour de France Femmes et Nathalie Koenders, maire de Dijon. Crédit : Philippe Bruchot / CD21.

en bref

Réso Hebdo Éco

Christophe Possémé candidat à la présidence de la FFB

France. À 48 ans, le président de Bâtiment Associé (Muizon, Marne), vice-président de la Fédération française du bâtiment et président de l'Union de la maçonnerie et du gros œuvre (Umgo), annonce sa candidature à la tête de la FFB pour les élections de mars 2026.



Réso Hebdo Éco. Vous êtes le président du Bâtiment associé, mais vous êtes aussi engagé depuis longtemps dans le syndicalisme du bâtiment, notamment à la FFB.

◆ **Christophe Possémé.** C'est un parcours de plus de vingt ans dans le syndicalisme au sein de la Fédération Française du Bâtiment. J'ai exercé différents mandats territoriaux, puisque je suis encore aujourd'hui membre du conseil d'administration de mon département, la Marne, ce qui m'a permis de prendre la présidence de Constructys Champagne-Ardenne, en 2011. Ce mandat paritaire m'a familiarisé avec la capacité de faire dialoguer et voter ensemble les organisations salariales et patronales. Je m'étais engagé très jeune dans l'Union des métiers du gros œuvre. (Umgo). J'y ai intégré un groupe de prospective, un sujet qui m'a toujours intéressé et continue à me passionner puisqu'il s'agit de réfléchir à l'avenir, de savoir ce que nous pourrions faire demain avec nos entreprises, avec les hommes et les femmes qui les composent.

◆ **Votre parcours syndical s'est particulièrement accéléré ces dernières années... (voir encadré), votre parcours professionnel a-t-il influencé cet engagement ?**

◆ **Absolument.** On se construit par son parcours syndicaliste mais aussi par son parcours d'entrepreneur. Ayant commencé comme apprenti maçon, et en étant passé par tous les échelons : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, directeur de travaux, directeur général, et enfin président de l'entreprise que je dirige aujourd'hui. Toutes ces étapes m'ont permis de forger mon expertise métier, de mieux maîtriser la gestion et la difficile question du management qui sont les piliers de nos entreprises. Ces fondamentaux doivent rester le fil conducteur de l'accompagnement que doit réaliser la FFB auprès de ses adhérents.

◆ **Pourquoi vous présenter à la présidence de la FFB aujourd'hui, dont les élections auront lieu en mars 2026 ?**

◆ Depuis plus de trente ans, j'analyse, j'observe et j'écoute l'environnement du bâtiment sur l'ensemble des territoires grâce à mon parcours professionnel et syndical. C'est le moment pour moi de me mettre pleinement au service de la FFB pour poursuivre le travail qualitatif déjà engagé de l'ensemble des présidents qui ont œuvré depuis plusieurs décennies. Je suis un homme de métier, de projets et de combats. Entrer en campagne aujourd'hui va me permettre de prendre le temps d'écouter, de mieux comprendre pour avoir une vision clairvoyante et ambitieuse pour la Fédération Française du Bâtiment.



Christophe Possémé. Crédit : Manumovies.

ment du bâtiment sur l'ensemble des territoires grâce à mon parcours professionnel et syndical. C'est le moment pour moi de me mettre pleinement au service de la FFB pour poursuivre le travail qualitatif déjà engagé de l'ensemble des présidents qui ont œuvré depuis plusieurs décennies. Je suis un homme de métier, de projets et de combats. Entrer en campagne aujourd'hui va me permettre de prendre le temps d'écouter, de mieux comprendre pour avoir une vision clairvoyante et ambitieuse pour la Fédération Française du Bâtiment.

◆ **Vous êtes notamment très attaché à la formation ?**

◆ Je viens du monde de l'apprentissage. J'ai commencé avec une truelle dans la main et je suis un pur produit de la formation initiale et de la formation continue. Je suis un exemple de cette ascension sociale rendue possible dans le bâtiment. C'est pourquoi je comprends cet environnement et j'ai la capacité à être force de proposition pour améliorer la qualité de la formation, l'ingénierie de la formation et accompagner les entreprises dans la gestion quotidienne des compétences liées à la formation. Mes mandats en tant que président de CCCA-BTP et la présidence de l'OPCO Constructys me permettent de mettre en œuvre l'accompagnement des salariés et des chefs d'entreprises dans la montée en compétences.

◆ **Justement, quel est aujourd'hui l'environnement des entreprises du bâtiment, en cette rentrée de septembre 2025 ?**

◆ Depuis 2020, nous vivons des hauts et des bas permanents. Le Covid, puis

les imprévisions sur les matériaux, puis la guerre en Ukraine, ont mis nos entreprises à rude épreuve. Aujourd'hui, la géopolitique internationale influence certains de nos marchés, cela freine des investissements et entraîne des distorsions dans les permis de construire. On ne connaît pas encore l'impact futur des taxes Trump sur notre économie. Nous devons aussi composer avec l'instabilité de la politique nationale : nous avons connu trois gouvernements successifs en un an, cela complique énormément le travail des fédérations. Chaque fois qu'on avance sur des dossiers comme la réglementation environnementale, la REP (responsabilité élargie du producteur), le ZAN ou encore le statut du bailleur privé... à chaque fois que le gouvernement tombe, il faut tout recommencer et ça gaspille une énergie folle. C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui, obtenir de nos pouvoirs publics et de nos élus, une capacité de cohésion et d'entente pour stabiliser aussi notre pays.

◆ **Le logement traverse une crise depuis plusieurs années. Quelle en est la situation en cette rentrée 2025 ?**

◆ La maison individuelle est en difficulté depuis trois ans et les appartements depuis deux ans. Les chiffres de la promotion immobilière sont catastrophiques. La Caisse des Dépôts et Action Logement ont certes racheté 60.000 logements, ce qui a permis de relancer quelques dossiers, mais aujourd'hui les promoteurs ne vendent pas. La visibilité pour les prochains mois est donc très sombre. On demande un Etat qui soit en capacité à prendre des mesures qui durent, peut-être en subventionnant moins mais en créant des process durables et tenables

pour les investisseurs. C'est ce qu'on demande avec le statut de bailleur privé pour le logement.

◆ **Qu'est-ce que le statut de bailleur privé ?**

◆ Ce statut permettrait aux investisseurs d'avoir une capacité à amortir leurs investissements. Cela fait près de 20 ans qu'on crée des produits (De Robien, Duflot, Pinel, etc) qui sont basés sur du crédit d'impôt. Ce dispositif qui reste à affiner permettrait d'amortir un bien à l'image de ce qui se fait en entreprise. Cela créerait un cadre fiscal stable. C'est un projet que la Fédération défend depuis plus de trois ans et qui fait consensus dans le milieu avec l'Alliance pour le logement.

◆ **Qu'en est-il des politiques de rénovation énergétique, comme MaPrimeRénov' ?**

◆ Ce dispositif est catastrophique. Il y a 6 ans on nous avait annoncé que la rénovation énergétique compenserait la baisse de la construction neuve. Mais en réalité, la croissance de son chiffre d'affaires est à peine de +1 % par an. Pourquoi ? Parce que le modèle change tous les six mois, ce qui décourage les particuliers qui finissent soit par ne faire qu'une partie des projets, soit de ne pas lancer leur projet, soit ne pas faire appel à Ma Prime Rénov avec le risque de prendre des artisans qui ne sont pas qualifiés sur le sujet.

En juin, l'Anah a même arrêté de prendre des dossiers, en raison de trop nombreuses fraudes. Aujourd'hui, certaines aides à l'isolation ont été supprimées, alors que l'isolation et le travail sur le bâti constituent la première étape essentielle avant de travailler sur les équipements techniques. Ces

décisions manquent singulièrement de cohérence.

◆ **Que demandez-vous face à cette situation ?**

◆ Nous demandons avant tout de la stabilité fiscale et réglementaire. Bien sûr, il faut décarboner et construire des bâtiments les moins énergivores possibles, mais cela doit rester compatible avec la capacité des Français à pouvoir acheter ou louer. Le mal-logement est un enjeu social majeur, qui sera certainement un thème central de la prochaine élection présidentielle. Se loger fait partie des besoins fondamentaux, au même titre que se nourrir et respirer.

◆ **Quel message souhaitez-vous faire passer aujourd'hui ?**

◆ Je pense qu'il est urgent de « libérer les énergies » de la filière et donner de la visibilité. Malgré les turbulences, le bâtiment s'inscrit dans un temps long. La démographie française reste en croissance au moins jusqu'en 2035, donc les besoins de construction et de rénovation seront croissants. La Fédération a toute légitimité pour accompagner les pouvoirs publics. Nous représentons plus de 52.000 entreprises et 600.000 salariés. Nous avons l'expertise technique, sociale et de formation. Et surtout, nous sommes présents dans chaque village de France : il y a toujours un artisan du bâtiment là où il y a de la vie.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR BENJAMIN BUSSON
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com**

Un parcours syndical dense

- ◆ **Entre 2013 et 2019**, Christophe Possémé a occupé la vice-présidence de l'Union de la Maçonnerie, en charge de l'économie et de la prospective.
- ◆ **En 2019**, il a pris la présidence de l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvres (UMGO), qui est la plus importante union de métier de la Fédération du Bâtiment (15 000 entreprises et 200 000 salariés). En parallèle, il remplit différentes missions techniques, comme la présidence de la commission DTU (Documents Techniques Unifiés) entre 2012 et 2014.
- ◆ **En 2020**, lors de l'élection du président de la FFB Olivier Salleron, il intègre son exécutif et prend la tête de la commission Marchés.
- ◆ **En 2022**, il est élu président du CCCA-BTP, le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage.
- ◆ **En 2023**, il prend la présidence de la Commission formation et développement des compétences.
- ◆ **En juillet 2025**, il est élu président de Constructys, qui est l'Opco de la Construction.

Opinions

Agir ensemble pour une transition énergétique responsable

Vincent Gaffard, directeur régional de TotalEnergies Bourgogne Franche-Comté

Depuis plusieurs mois, le débat sur les orientations de la politique énergétique française s'est durci. Une des causes est la confusion persistante entre consommation d'énergie et consommation électrique. Si la nécessaire transition énergétique fait consensus, les énergies fossiles représentent encore plus de 60 % de la consommation finale d'énergie en France, contre 25 % pour l'électricité, et le parc automobile est encore thermique à 95%.

Cette réalité impose de garantir l'approvisionnement, notamment dans nos zones rurales où le maintien des stations-service conditionne souvent la sauvegarde de commerces de proximité essentiels. Cette réponse aux besoins du présent doit se conjuguer à une réduction des émissions et l'électrification des usages. Les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique sont également essentiels.

La production d'énergie, très capitalistique, demande des stratégies de long terme pour structurer les filières, de la formation à la création de capacités de production plus durables et adaptées aux besoins du marché. L'étude « Futurs Énergétiques 2050 » du gestionnaire de réseau de transport de l'électricité RTE fait ressortir l'intérêt d'un scénario d'électrification équilibré - 50 % nucléaire, 50 % énergies renouvelables - reposant sur une analyse des capacités industrielles disponibles et déployables, et une optimisation des coûts de production, de gestion de l'intermittence et de réseaux.

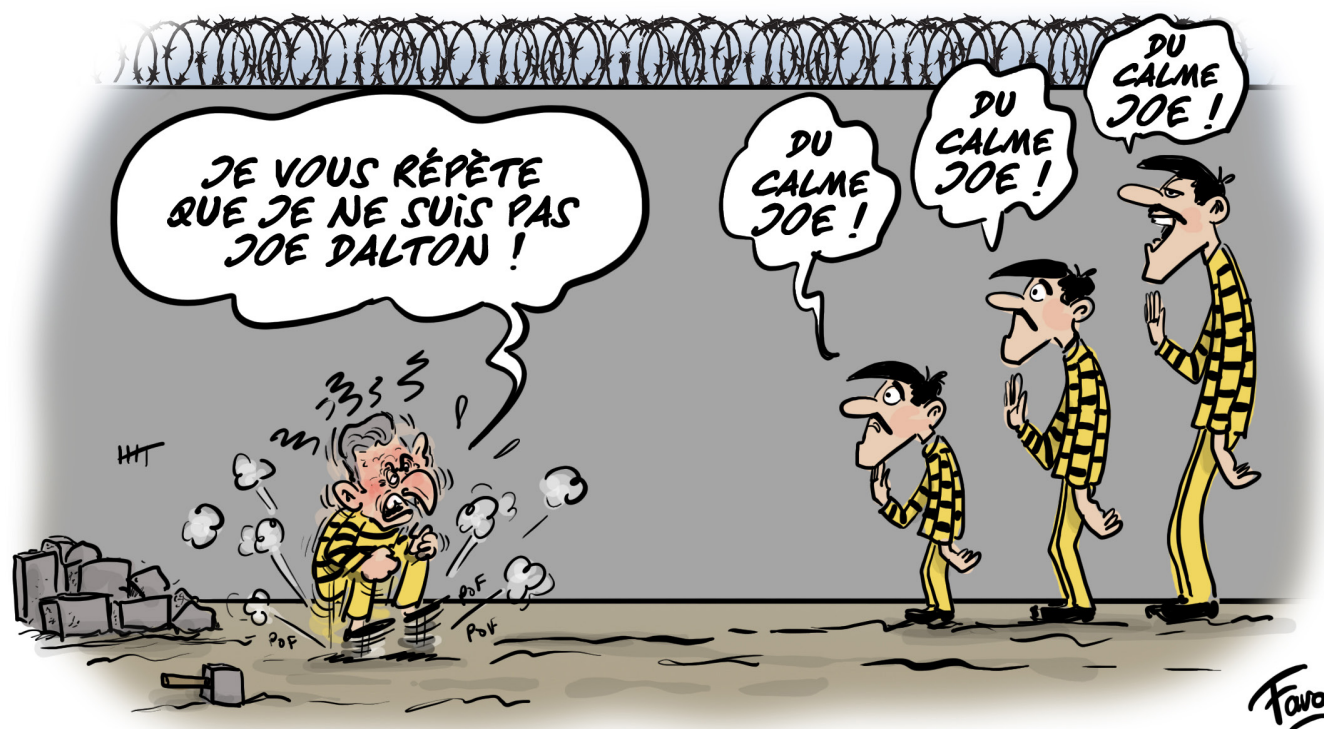
Forte de son ancrage en Bourgogne-Franche-Comté, où elle développe de nombreux projets au service de la souveraineté énergétique et agricole de la région, TotalEnergies participe auprès des collectivités et des citoyens à bâtir collec-

tivement des projets contribuant à la transition énergétique. Du développement de la production d'électricité renouvelable au déploiement de réseaux de bornes de recharge, la volonté de contribuer aux ambitions énergétiques de la région est claire.

Répondre aux besoins d'aujourd'hui et construire un système énergétique plus durable, tout en veillant à préserver le pouvoir d'achat des citoyens : voici notre défi collectif. Cela exige de la constance dans les choix, la mobilisation de tous pour accélérer les procédures, et une volonté commune de converger vers des solutions pour l'intérêt général. Des sondages récents révèlent que nos concitoyens ont principalement confiance en leurs maires et leurs entreprises. Les entreprises comme TotalEnergies sont et seront au rendez-vous de la confiance qui leur est accordée.

Le regard de Faro

DES NOUVELLES DE NICOLAS SARKOZY



Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Quelle in-di-gni-té !



Dans le maelström des images qui nous ont assaillis ces derniers jours, le chemin de croix longuement prémédité, prévu, programmé, qui a mené Nicolas Sarkozy de son domicile du XVI^e arrondissement à la

voiture devant le conduire à la prison de la Santé, sa femme endeuillée au bout du bras, face à une claque de partisans affligés, valait son pesant de cacahuètes. Ces vidéos d'un ancien Président, visage de martyr silencieux, mises en scène par ses proches pour offrir aux chaînes d'info d'autres images que celles d'un véhicule sombre passant le porche d'un établissement pénitentiaire, (avec en guests : son fils Louis « la mangue » dans le fond ; sa fille Giulia qui, de concert avec maman Carla, envoyait des namasté émus à la foule), sont à ranger précieusement au rayon de la comm' politique, elles resserviront sûrement pour l'éducation des élites de l'Ena.

Au-delà du grotesque, ce serait oublier un peu vite - je reprends là les mots de Fabrice Arfi, l'un des journalistes qui a révélé les dessous du financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy - que ce dernier a été condamné pour association de malfaiteurs avec le sbire d'un dictateur « qui a du sang de Français sur les mains » (les 54 Français décédés dans le crash de l'avion DC 10 de la compagnie UTA au Niger, en 1989). La condamnation de l'ancien Président - il a fait appel - vient ainsi punir selon les termes de la décision du tribunal judiciaire de Paris du 25 septembre 2025, des « atteintes à l'exigence d'exemplarité et de probité des responsables publics et des élus ». Il ne suffira pas à Nicolas Sarkozy de se réclamer de la figure d'Edmond Dantès, Le Comte de Monte Cristo injustement enfermé sur la base d'un faux et de se plonger dans une biographie de Jésus (les ouvrages qu'il a choisis comme compagnons de geôle) pour transformer son manque de probité en innocence salie et sa cellule de la Santé en Golgotha. Et s'il ne fallait qu'une preuve de son absence totale d'exemplarité, la mise en scène de son incarcération en a fourni une illustration éclatante.

Le coin bouquins

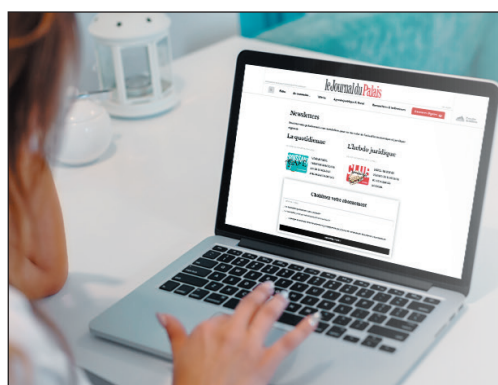
LE GOÛT, LE GOÛT, LE GOÛT !



En 2025, la maison Loiseau fête ses cinquante ans. L'occasion d'apprécier « l'œuvre gastronomique » de Bernard Loiseau que perpétuent les chefs qui l'ont suivi aux fourneaux de La Côte d'Or, Patrick Bertron d'abord, Louis-Philippe Vigilant

aujourd'hui. Bernard Loiseau a inspiré les cuisiniers en pariant sur l'authenticité du goût, des techniques innovantes comme le déglacage à l'eau, l'importance des légumes ou la défense des terroirs et de ses producteurs. Ce jubilé est célébré dans cet ouvrage, préfacé par Philippe Labro avec le témoignage de Guy Savoy, riche de nombreuses photos de l'âge d'or de la maison aux Trois étoiles Michelin à Saulieu. Une quarantaine de recettes choisies pour leur originalité et leur nouveauté sont également à (re)découvrir au cœur d'un patrimoine historique dans ce livre riche en illustrations et archives inédites.

♦ Éditions Glénat, 224 pages, 50 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudication

SELAS DU PARC
MONNET BOURGOGNE
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 3 DECEMBRE 2025 A 10H30 - SALLE A
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité
Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON

COMMUNE DE SEURRE (21250)

Un bâtiment situé à l'angle de la rue Saint Martin où il porte le numéro 56
et la rue des Ecoles, comprenant :
- Au rez de chaussée : ancien atelier ;
- Au premier étage : ancien atelier ;
- Au deuxième étage : locaux aménagés dans les combles ;
- Cave, chaufferie.
Formant les lots 1 à 13 et 16 à 22.
Le tout cadastré section AC n° 442 lieudit « Rue Saint Martin », pour une
contenance de 3a 81ca.
Lesdits biens ont fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état
descriptif de division, suivant acte reçu par Maître Thomas BRUCHON,
Notaire à SEURRE, en date du 18/03/2014, dont une copie authentique a été
publiée au SPF de DIJON 1 le 24/03/2014 vol 2014 P 1072.

MISE A PRIX : 70.000 €

Visite le lundi 17 novembre 2025 à 10h00 par la SELARL AD LITEM.
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau
de DIJON.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge
de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON (le matin), au cabinet de la
SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à DIJON
(Tel 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR
L2505182

Appel d'offres ouvert

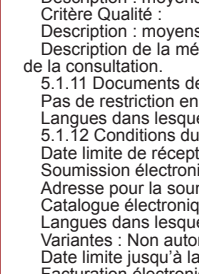
Communauté de Communes Norge et Tille (21)

47 Route de Norges 21490 Bretigny

Avis de marché - Services

Avis de marché - directive générale, régime ordinaire
Section 1 - Acheteur
1.1 Acheteur
Nom officiel : Communauté de Communes Norge et Tille (21).
Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Section 2 - Procédure
2.1 Procédure
Titre : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables.
Description : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables collectés sur le territoire
de Norge et Tille
Type de Procédure : Ouverte.
Procédure accélérée : NON.
2.1.1 Objectif
Nature du marché : services.
Nomenclature principale (cpv) : 90513000.
2.1.2 Lieu d'exécution
Pays : pays_ISO3166_iform_.
2.1.3 Valeur
2.1.4 Informations générales : Base juridique : Directive 2014/24/EU
2.1.5 Conditions de passation des marchés
2.1.6 Motifs d'exclusion : Section 5 - Lot
5.1 LOT N° : LOT-0001
Titre : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables.
Description : Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets non recyclables collectés sur le territoire
de Norge et Tille.
5.1.1 Objectif
Type de marché : services. Classification CPV : 90513000.
5.1.2 Lieu d'exécution
5.1.3 Durée estimée : Date de début : 01/01/2026. Date de Fin : 31/12/2028.
5.1.4 Renouvellement
5.1.5 Valeur
5.1.6 Informations générales
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés
non financé par des fonds de l'UE.
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.
5.1.7 Achats stratégiques
Approche de réduction des impacts environnementaux : none.
5.1.8 Critères d'accessibilité
5.1.9 Critères de sélection
5.1.10 Critères d'attribution
Critère Prix :
Description : 60 points se référer au règlement de consultation.
Critère Qualité :
Description : moyens techniques : 30 points se référer au règlement de consultation.
Critère Qualité :
Description : moyens humains : 10 points se référer au règlement de consultation.
Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : se référer au règlement
de la consultation.
5.1.11 Documents de marché
Pas de restriction en matière d'accès aux documents.
Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.
5.1.12 Conditions du marché public
Date limite de réception des offres : 20/11/2025 à 12 h 00.
Soumission électronique : Requête
Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.
Catalogue électronique : Non autorisée
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.
Variantes : Non autorisée
Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jours
Facturation électronique : Non autorisée
5.1.15 Techniques : Aucun
Informations sur le système d'acquisition dynamique :
Pas de système d'acquisition dynamique
5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision
Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Dijon
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : ORG-0001
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Dijon
Section 8 - Organisations
8.1 ORG-0001
Nom officiel : Communauté de Communes Norge et Tille (21).
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 20006954000017.
Adresse postale : 47 Route de Norges.
Adresse postale : 47 Route de Norges.
Ville : Bretigny. Code postal : 21490. Pays : FRANCE.
Adresse électronique : direction@norgeettille.fr - Téléphone : +33 380355399 - Télécopieur : +33 380765852.
Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
8.2 ORG-0003
Nom officiel : Tribunal Administratif de Dijon.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 172 100 059 00010.
Ville : DIJON. Code postal : 21000. Pays : FRANCE. Adresse électronique : greffe.ta-dijon@juradm.fr - Téléphone :
+33 038073910.
Section 11 - Informations relatives à l'avis
11.1 Informations relatives à l'avis
Identifiant/version de l'avis : e1ae446d-a42d-43c2-b69f-30190bdb66b8
Type de formulaire : Mise en concurrence.
Type d'avis : Avis de marché - directive générale, régime ordinaire.
Date d'envoi de l'avis : 17/10/2025 à 12 h 27.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français.
L2505174

Annances légales



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estanty s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
Encartage Supplément S'implanter en BFC sur toute l'édition

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



LE PRE THOMAS

Cession
de fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 01/10/2025, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 07/10/2025, sous les références «Dossier 2025 00042901 référence 2104P01 2025 A 02260»,

La société RENE, SARL au capital social de 2.000 €, dont le siège social est situé 51 Rue René Cassin 21850 ST APOLLINAIRE et immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 841 680 044,

A vendu à la société BOULANGERIE ST APO, SAS au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé 51 B Rue René Cassin 21850 ST APOLLINAIRE et immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 991 444 050,

le fonds commercial de «boulangerie - pâtisserie, restauration rapide en vente sur place ou à emporter, sans vente de boissons alcoolisées» exploité 51 B Rue René Cassin 21850 ST APOLLINAIRE sous l'enseigne LE PRE THOMAS avec entrée en jouissance le 01/10/2025 moyennant le prix de cent trente mille Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'Etude notariale, SELARL PEYRIERE & BOIZARD, NOTAIRES ASSOCIES sis 1 B Impasse Calendini 21600 LONGVIC au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2505179

BARDIN / TCPI

Cession de branche
d'activité

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 21 et 22 juillet 2025, enregistré auprès du service de l'enregistrement de DIJON le 29/07/2025, dossier 2025 00033484, référence 2104P01 2025 A 01704, la société BARDIN, SARL au capital de 10 000 euros, siège social : 13, rue de la Vignotte - ZAE de la Petite Fin - 21490 SAINT-JULIEN, 789 124 799 RCS DIJON, a cédé à la société TCPI, SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 3, rue du Paquier - 21490 CLENAY, 940 980 998 RCS DIJON, uniquement une partie de la clientèle déterminée représentant une branche d'activité, exploitée à partir de son établissement situé 13, rue de la Vignotte - ZAE de la Petite Fin - 21490 SAINT-JULIEN, et ce moyennant le prix de cession global de 9 000 euros. Le fonds de commerce du cédant dont est issue cette branche de fonds de commerce cédée est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 789 124 799 00022. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 22/07/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège social du cédant, à savoir chez BARDIN, 13, rue de la Vignotte - ZAE de la Petite Fin - 21490 SAINT-JULIEN, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2505241

COMPTABILITÉ

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalnet.org



M. TAO / M. XU

Avis de cession
de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 septembre 2025, enregistré au SIE de DIJON (21), le 06 octobre 2025 Dossier 2025 00042688, référence 2104P01 2025 A 02253 ;

L'entrepreneur individuel Monsieur Yongzhen TAO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 851 465 716, demeurant au 63 avenue du Drapeau - 21000 DIJON ;

A cédé à : Monsieur Sébastien XU, demeurant au 10 rue Teddy Riner - 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Un fonds de commerce de débit de boissons, tabac, jeux, PMU, sis et exploité au 63 avenue du Drapeau - 21000 DIJON, au prix de 660.000 €.

Entrée en jouissance au 30 septembre 2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez Maître Maxence PERRIN au 5 Rond-point de la Nation - 21000 DIJON pour la correspondance.

Pour avis.

L2505077



TABAC PRESSE
LOTO ROUTE
DE GRAY

Insertion - Cession
de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire associé soussigné, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « LEGI NOTAIRES » titulaire de trois Offices notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21 avenue Albert Camus, à SAINT APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723 cours de Gray, et à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE (Côte-d'Or), 6 rue de la Tour du Pin, le 14 octobre 2025, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée EIRL PATRICK BARON, dont le siège est à SAINT APOLLINAIRE (21850), 16 rue Aux Grands Journaux, identifiée au SIREN sous le numéro 420 545 683 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A : La société dénommée AJ TABAC, SNC, dont le siège est à SAINT APOLLINAIRE (21850), 587 route de Gray, identifiée au SIREN sous le numéro 989 742 564 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de CADEAUX, presse, bimbeloterie, loto et divers, débit de tabac sis à SAINT APOLLINAIRE (21850), 587 route de Gray, connu sous le nom commercial TABAC PRESSE LOTO ROUTE DE GRAY.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de sept cent quatre-vingt mille Euros (780.000,00 €), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour sept cent cinquante-six mille Euros (756.000,00 €) ;

- Au matériel pour vingt-quatre mille Euros (24.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Etude de Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire à MIREBEAU SUR BEZE, 5 rue de Bocanon où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2505117

CONSTITUTION

DE SOCIETE

Les Petits Pots
de Maman

Société par actions simplifiée

au capital de 2.000,00 euros

Siège social :

51, rue Monseigneur Favier

21000 DIJON

En cours d'immatriculation

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 02/10/2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Les Petits Pots de Maman

FORME : Société par actions simplifiée (à associée unique)

CAPITAL : 2 000,00 euros

SIEGE : 51, rue Monseigneur Favier - 21000 DIJON

OBJET : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la fabrication et la commercialisation de tous produits alimentaires préparés destinés aux enfants ;

- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

DUREE : 99 années

PRÉSIDENTE : Madame Charlène GUYARD - TOMADINI

Immatriculation au RCS de DIJON

L2504736



« MSGM »

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2025 il a été constitué la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : «MSGM».

FORME : Société Civile Immobilière.

OBJET : La propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction, acquisition, échange, apport ou autrement ; l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société par voie de vente, échange, apport ou autrement ;

SIÈGE : MAGNY SUR TILLE (21110), 6 impasse vieille croix de mission.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de mille Euros (1.000,00 €).

GÉRANTS : Monsieur Mikaël CHAPET demeurant à MAGNY SUR TILLE (21110), 6 impasse vieille croix de mission et Madame Stéphanie CHAPET demeurant à MAGNY SUR TILLE (21110), 6 impasse vieille croix de mission.

AGREMENT DES CESSIONS : Toutes cessions de parts sociales, y compris celles qui interviennent entre associés, n'interviennent qu'avec l'agrément de la MAJORITE de la collectivité des associés donné par décision de nature ordinaire.

REGISTRE DU COMMERCE : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour la gérance.

L2505171

ELIEZER

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : ELIEZER. Capital : 300 €. Siège social : 17 rue de Vergy - 21700 NUITS SAINT GEORGES. Objet.: La production et la commercialisation d'énergie renouvelable ; l'étude, la conception, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable ; et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. Durée : 99 ans. Gérant : M. Pierre Jacques de MARESCHAL demeurant 17 rue de Vergy - 21700 NUITS SAINT GEORGES. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

L2504860

CRV RESTO BAR

SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 22 rue Principale
21440 LERY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LERY du 09/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CRV RESTO BAR.

Siège social : 22 rue Principale - 21440 LERY.

Objet social : Restauration traditionnelle et rapide, sur place et à emporter, bar, traiteur, épicerie, dépôt de gaz, de pain, de tabac et de colis.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 3.000 €.

Gérance : M^{me} Christine VIGNOLES et M. Hervé POUPON demeurant 2 rue du dessus - 21450 BILLY LES CHANCEAUX.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2504954

LAUREDO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORPEAU du 15/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : LAUREDO.

SIÈGE : 40 Route de Beaune - 21190 CORPEAU.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M. ROCHA Freddy, demeurant 40 Route de Beaune - 21190 CORPEAU.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. ROCHA Victor, demeurant 1 rue Martin - 71150 DEMIGNY.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2505123



SCI VIRON

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL notaire à DIJON (21) le 16/10/2025, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière - DÉNOMINATION : SCI VIRON - CAPITAL SOCIAL : 1.000 € - APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 € - DURÉE : 99 ans - OBJET SOCIAL : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. - SIÈGE SOCIAL : 14 rue des Moissons 21560 BRESSEY SUR TILLE - GÉRANCE : M. David RONSSEY et son épouse M^{me} Florence RONSSEY, demeurant ensemble 14 rue des Moissons 21560 BRESSEY SUR TILLE - CESSION DE PARTS : Libre entre associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant plus de 50% du capital social - IMMATRICULATION : RCS DIJON.

Pour Avis.

L2505115

PADI

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON en date du 17/10/2025 - il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : P A D I - Siège social : 20 RUE CHARRUE 21000 DIJON. Objet social : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation, la représentation, le négoce, la commission et le courtage de tous articles, accessoires, vêtements, chaussures, équipements et matériels liés à la pratique du padel, ainsi qu'à celle des sports de raquette en général (tennis, badminton, squash, etc.) et plus largement de tout autre sport -La conception, la fabrication, la personnalisation et la promotion de ces produits; et plus généralement, toutes opérations commerciales, artisanales ou de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, dans le respect de la réglementation en vigueur. Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1.000 €. Gérant : Monsieur Hugo Jean Philippe THEVENIAUD Demeurant 6 rue Général MANGIN 21000 DIJON Né le 5 avril 1994 à DIJON Célibataire De nationalité française - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La gérance.

L2505226

DOMAINE
MARMUZOTS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 08/10/2025, il a été constitué une société civile de construction-vente au capital de 1 000 €, dénommée **DOMAINE MARMUZOTS**, dont le siège social est situé 18, boulevard de Broesses - 21000 DIJON, qui a pour objet, l'acquisition d'un ou plusieurs terrains à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, l'aménagement et la construction sur ce ou ces terrains, de tous immeubles, de toutes destinations et usages, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions et l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. La cession de parts sociales est dispensée d'agrément entre associés. La cession de parts sociales à un tiers est soumise à l'agrément de deux tiers des voix des associés. Les sociétés HFR (RCS 989 619 689) et SEGER (RCS 313 245 391), ont été nommées en qualité de Gérant sans limitation de durée.

Pour avis.

L2505121



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

NARIAN
FERMETURES

Par acte SSP du 15/10/2025 est constituée une Société par actions simplifiée dénommée NARIAN FERMETURES, capital de 5 000 €, siège social 6 Rue de la Petite Saône 21130 AUXONNE, objet social Achat revente de menuiserie (fenêtres, portes, portails, volets, fermetures et produits accessoires) ; pose et travaux de menuiserie, durée 99 ans, Président M Florian BOUCHARD POIROT, demeurant 6 rue de la Petite Saône 21130 AUXONNE. Directeur général M.Nicolas SEMPERE demeurant 27 rue de Tarsul 21110 IZEURE. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de DIJON.

L2505134

HUMA

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON en date du 17/10/2025 - il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : H U M A - Siège social : 6 RUE DU GENERAL MANGIN 21000 DIJON. Objet social : l'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement - éventuellement et exceptionnellement, la vente, l'échange ou l'apport en société desdits biens, dans le respect du caractère civil de la société ;- la réalisation de tous travaux d'amélioration, de rénovation, de transformation, d'aménagement ou de construction sur les biens immobiliers appartenant à la société;- l'obtention de toutes garanties et sûretés nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, notamment la souscription de tout emprunt. Et, généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1.000 €. Gérant : Monsieur Hugo Jean Philippe THEVENIAUD Demeurant 6 rue Général MANGIN 21000 DIJON Né le 05 avril 1994 à DIJON Célibataire De nationalité française - Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La gérance.

L2505173

AREA CREATION

Paru le 16/10/2025 sous le n° L2505080 : Il fallait lire : PRÉSIDENT : La SARL à associé unique IntSalTec, au capital de 500 €, siège à ARC SUR TILLE (21560), 10 rue de Champoran, R.C.S. DIJON 823 507 595, représentée par son gérant, M. Richard MAMECIER demeurant à ARC SUR TILLE (21560), 10 rue de Champoran.

Pour avis.

L2505183

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

Cabinet du Docteur GONNACHON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 16/10/2025, il a été constitué une SELARLU de médecin au capital de 5 000 €, dénommée Cabinet du Docteur GONNACHON, dont le siège social est situé 11 bis, cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de médecin spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Le Dr Arnaud GONNACHON, demeurant 45, rue Sambin - 21000 DIJON, assure la gérance pour une durée indéterminée. Pour avis. L2505118

HBCM

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros
Siège social :
3 route de Mirebeau
21310 NOIRON SUR BEZE
R.C.S. : Dijon
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 21/10/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : HBCM.
OBJET SOCIAL : l'acquisition d'un immeuble sis à 28, rue de la Porte de Bessey à BEZE (21310), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
SIÈGE SOCIAL : 3 route de Mirebeau à NOIRON SUR BEZE (21310).
CAPITAL : 1.000 €.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
GÉRANCE : Monsieur Benoît HEINTZ, demeurant 3, route de Mirebeau à NOIRON SUR BEZE (21310).
CLAUSE D'AGRÈMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément à l'exception des cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant qui demeurent libres. L2505244

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

LOOKTIF

Constitution

Avis est donnée de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée LOOKTIF, au capital de 2 000 € dont le siège social est fixé 11 rue du Transvaal, 21000 DIJON, ayant pour objet social l'exploitation d'un salon de coiffure, achat-vente de tous produits, matériels, mobiliers et accessoires se rapportant à l'activité des salons de coiffure et d'esthétique. Prestations de services et de conseils, organisation d'événements et ateliers liés à l'objet social.
La gérante est M^{me} Amélia NOVO demeurant 2 rue Jean Jaurès, 21600 LONGVIC.
Immatriculation au RCS de DIJON. L2505242

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

LA BELLE VIE - QUETIGNY

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/10/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA BELLE VIE - QUETIGNY
Objet social : Accueil de jeunes enfants en structure collective, de type Micro-crèche ou autre et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Siège social : 22 Boulevard de l'Europe, 21800 QUETIGNY
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M^{me} PAUL Kusum 47 A Rue René Cassin 21850 SAINT APOLLINAIRE
Directeur général : M. VOISIN Jérôme 12 Rue aux Apports 21120 TIL CHATEL
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées : à chaque action est attaché un droit de vote.
Clause d'agrément : Toute cession d'actions est soumise à agrément. L2505180

LEGi Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HOLDING PENSIER

Avis de constitution

ASSP 20/10/2025 - Forme : SARL - Dénomination : HOLDING PENSIER - Siège : 1 A Rue du Buisson Brule, 21130 PONCEY LES ATHEE - Objet : Toutes prestations de conseils et assistance aux entreprises ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI) - Durée : 99 ans - Capital : 500 € - Gérance : David PENSIER, 1 A Rue du Buisson Brule, 21130 PONCEY LES ATHEE - Immatriculation RCS DIJON. Pour avis. L2505198

LEGi Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MZ CONCEPT ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros
Siège social : 35 rue d'Aval
21110 BESSEY LES CITEAUX

Avis de constitution

ASSP en date du 21/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SARL. DÉNOMINATION : MZ CONCEPT ET RENOVATION. SIÈGE : 35 rue d'Aval - 21110 BESSEY LES CITEAUX. OBJET : La conception, fabrication, transformation, réparation, rénovation et pose de menuiseries intérieures et extérieures en bois, aluminium, PVC, verre, métal ou tout autres matériaux ; - La réalisation de travaux d'aménagement, d'agencement, d'isolation, de charpente, de serrurerie, de vitrerie et de décoration, ainsi que toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement à ces activités ; - L'achat, la vente, le négoce, l'importation et l'exportation de tous matériaux, produits, fournitures, équipements, mobiliers et articles se rapportant à l'activité de menuiserie et d'aménagement ; - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. - Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 2.000 €. GÉRANCE : M. Sergio TEIXEIRA MENDES, demeurant 35 rue d'Aval - 21110 BESSEY LES CITEAUX et M. Alexandre URBANI, demeurant La Croix des Mats - 71710 LES BIZOTS. Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON. L2505255

ADH CONSTRUCTION

Aux termes d'un ASSP le 01/09/2025 à MARSEILLAN a été constitué une SAS : Dénomination sociale : ADH CONSTRUCTION, capital : 3.000 euros, Siège : 13 ter rue de la gare, 21110 COLLONGES LES PREMIÈRES. Objet social : Développement, conception, aménagements de diverses attractions foraines ; réalisation d'ossatures, structures et aménagements de containers, habitations légères, caravanes, remorques à chevaux et tout autre matériel à usage de transport et manutention ; achat et revente de matériels de loisirs, manèges et attractions ; Exploitation de jeux et amusements publics, manèges, attractions foraines, jeux gonflables sur les fêtes, foires et parcs d'attractions ; Snack salé & sucré, vente de confiseries, glaces, crêpes, gaufres et boissons non alcoolisées sur place ou à emporter
Président : CHANET Jonathan, demeurant : 13 rue de la gare, 21110 COLLONGES LES PREMIÈRES.
Directeur Général : HUGUENIN Laura, demeurant : 13 rue de la gare, 21110 COLLONGES LES PREMIÈRES.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation auprès du RCS de DIJON. Les actionnaires seront convoqués en AG et les décisions seront prises en fonctions des conditions statutaires précisant les quorums et majorités requises. L2505299

eca

LES4AC
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Grande Rue
21490 VAROIS ET CHAIGNOT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée à VAROIS ET CHAIGNOT en date du 23 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LES4AC
Siège social : 5 Grande Rue, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Objet social :
L'acquisition, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :
Monsieur Arnaud CHANTERANNE, demeurant 5 Grande Rue, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis La Gérance L2505289

Maître Anne-Claire ROCHETTE, Notaire associé à CHALON-SUR-SAONE, 24 avenue Jean Jaurès.

SJ INVEST

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Anne-Claire ROCHETTE, Notaire à CHALON -SUR-SAONE, 24 avenue Jean Jaurès, le 17 octobre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET : L'acquisition, la gestion par voie d'achat, en état futur d'achèvement ou achevé, apport, échange, prise à bail avec ou sans promesse de vente, bail à construction, crédit-bail immobilier, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DÉNOMINATION : SJ INVEST.
SIÈGE SOCIAL : MEURSAULT (21190), 1 B rue Bailly Maitre.
DURÉE : 99 années
CAPITAL SOCIAL : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).
APPORTS : en numéraire.
CESSION DES PARTS : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
GÉRANTS : Monsieur Jordan BERGER et Madame Sandra BERGER née GRATEAU demeurant à SANTENAY (21590), 4 Grande Rue.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : Le notaire. L2505177

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

CORLEONE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 17 octobre 2025 :
DÉNOMINATION : CORLEONE.
FORME : Société par actions simplifiée.
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, brasserie et cave à vins avec une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la pris, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 2.000 € divisé en 2.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
CESSION D'ACTIONS ET AGRÈMENT : Les Actions sont librement cessibles entre associés. Les actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la cession est libre.
SIÈGE SOCIAL : 10 rue Bannelier - 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.
ONT ÉTÉ NOMMÉES :
PRÉSIDENTE : La société LILOU, SARL sise 13 rue Gustave Noblemaire - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 501 956 783, représentée par M. Alexandre HULIN, gérant.
DIRECTRICE GÉNÉRALE : La société H.CATERING, SARL sise 3 place de la Banque - 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 750 873 796, représentée par M. Jean-Charles VERNAUD, gérant.
Pour avis. L2505296

SPFPLAS DE PHARMACIENS D'OFFICINE HOLTINE

Avis est donné de la constitution de la SPFPLAS DE PHARMACIENS D'OFFICINE HOLTINE au capital de 1.000 €.
SIÈGE : 4 rue de la Cour Es Lois - 21440 BLIGNY LE SEC.
OBJET : Prise de participation et d'intérêt, détention et gestion de parts ou actions de sociétés d'exercice et de groupements ayant pour objet l'exercice de la profession libérale réglementée de pharmaciens d'Officine.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
PRÉSIDENT : Justine GUICHARD, 4 rue de la Cour Es Lois - 21440 BLIGNY LE SEC.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : 1 action/1voix.
AGRÈMENT : R5125-24-2 Code de la santé publique.
R.C.S. : Greffe du tribunal de commerce DIJON. L2505243

COMBETTES

Aux termes d'un acte SSP du 23/10/2025, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : COMBETTES
DURÉE : 99 ans
SIÈGE SOCIAL : 363 B Boulevard Maxime Lecouvreur - 21200 Beaune
OBJET :
-La prise de participations dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.
-La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement, ainsi que de ses fonds libres.
-La souscription de tous emprunts nécessaires à l'acquisition des actifs sociaux, et l'octroi de toutes garanties.
-La propriété, l'administration et l'exploitation, notamment en faire valoir direct, de toutes parcelles de vignobles, pouvant notamment être acquises, prises ou données à bail, que ce soit en ferme, en métayage ou autre (activité viticole).
CAPITAL : 1.000 euros, constitué d'apport en numéraire
PRÉSIDENT : SCATAMACCHIA FLORIAN, SAS au capital de 2.000 euros, siège : 12 rue du Moulin Foulot - 21190 Meursault, immatriculée 852 034 370 R.C.S. de Dijon
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective des associés. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par toute personne de leur choix, pourvu qu'elle soit associée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.
CESSION D'ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Tout transfert, hormis les transmissions libres telles que définies dans les statuts, est soumis au droit de préemption que peuvent exercer les associés et à leur agrément, statuant ainsi à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les associés.
IMMATRICULATION : RCS Dijon L2505315

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

BEAUNE PIECES AUTOMOBILE

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 21 octobre 2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : BEAUNE PIECES AUTOMOBILE.
FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle.
CAPITAL : 7.500 €.
SIEGE : 5 RUE DOMINIQUE JEAN LARREY - 21200 BEAUNE.
OBJET : La société a pour objet l'achat pour revendre de pièces et accessoires automobiles, l'achat pour revendre de véhicules neufs ou d'occasion et la location de véhicules. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
DUREE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.
PRÉSIDENT : GREGOIRE MANGIN, né le 10 avril 1994 a STRASOURG 67000, demeurant 5 GRANDE RUE 21190 SAINT ROMAIN.
IMMATRICULATION au RCS de : DIJON.
Pour avis, Le Président. L2505249

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

FFR INVEST

Par acte SSP du 13/10/2025 il a été constitué la société FFR INVEST, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €. SIÈGE SOCIAL : 6 rue de la Petite Saône - 21130 AUXONNE. OBJET : Acquisition, exploitation, rénovation, gestion et mise en valeurs de biens immobilier de toutes nature ; Prestations de conciergerie ; L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion. DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : Monsieur Florian BOUCHARD, demeurant 6 rue de la Petite Saône - 21130 AUXONNE. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. AGRÉMENT : Les cessions d'actions entre associés et aux tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité. Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2505254

6 M

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date à DIJON (21) du 23.10.2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : 6 M ; Forme : Société par actions simplifiée ; Siège : 70 Quater Avenue du Drapeau - 21000 DIJON ; Durée : 99 ans ; Capital : 20 000 € ; Objet : la cuisson de produits de boulangerie-pâtisserie, la restauration rapide, la vente de pains, viennoiseries, pâtisseries, sandwichs, pizzas, tartines, quiches, glaces, boissons froides et chaudes et, plus généralement, tous produits alimentaires et accessoires, à consommer sur place ou à emporter ; Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix ; Transmission des actions : la cession des actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : SARL HOLDING 3 D, SARL au capital de 47 000 euros dont le siège est à DIJON (21) 7 Rue de Talant, 812 238 541 RCS DIJON. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

Pour avis : Le président

L2505306

MODIFICATION

DE STATUTS

SOREFI

SAS au capital social de 7 000 000 €
Siège social : 18, boulevard de
Brosses - 21000 DIJON
RCS DIJON 317 784 361

Aux termes des décisions unanimes des associés du 01/08/2025 et des décisions du Président du 22/09/2025, il a été décidé la réduction du capital social d'une somme de 617 646,96 €, pour le ramener de 7 000 000 € à 6 382 353,04 € par annulation de 42 actions, puis l'augmentation du capital social d'une somme de 617 646,96 €, pour le porter de 6 382 353,04 € à 7 000 000 € par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions. Ancienne mention : 7 000 000 €. Nouvelle mention : 7 000 000 €.

Pour avis, le Président

L2504515

SOCIETE
D'EQUIPEMENT &
DE GESTION POUR
L'EXPANSION DES
REGIONS - SEGER

SAS au capital social de 500 000 €
Siège social : 18, boulevard de
Brosses - 21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

Aux termes des décisions unanimes du 07/10/2025, les associés ont décidé de nommer la société HFR, SAS au capital de 705 994 €, siège social : 18, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, 989 619 689 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 08/10/2025, en remplacement de la société SOREFI (RCS 317 784 361), démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis.

L2504516

NYALA ALBAHEER

SAS au capital de 450 €uros
Siège social :
Place de la Fontaine d'Ouche
21000 DIJON
921 186 094 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 19/09/2025 l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : Exploitation d'un commerce de détail alimentaire et non alimentaire, de vente de vêtements et accessoires. L'achat et la vente de cigarettes et de tous produits du tabac. Mention au R.C.S. de Dijon. L2504651

Attractive RH

SASU au capital de 1000 €uros
Siège social : 60 rue François 1^{er}
75008 PARIS
948615695 RCS Paris

Aux termes d'une décision en date du 16/09/2025, L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de 60 rue François 1^{er}, 75008 PARIS à 18 rue des Roseaux, 21380 Asnières-Les-Dijon à compter du 16/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Président: M^{me} BOUCHTAT Ilham demeurant 18 rue des Roseaux, 21380 Asnières-Les-Dijon Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de DIJON L2504786

TRANS'PORCHERON

Société par actions simplifiée au capital de 1 800 euros
siège social : 3, rue du Clos des Aiges - 21121 AHUY
842 547 044 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/09/2025 et du PV du président du 08/10/2025, le capital social a été réduit d'une somme de 180 € pour être ramené de 1 800 € à 1 620 €, par voie de rachat et d'annulation de 18 actions.

Pour avis.

L2504869



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

H. BEVERAGE

SARL au capital de 900.000 €uros
Siège social :
29 Rue Maurice Chantin
ZAC des Cerisières - 21200 BEAUNE
821 217 171 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 13 octobre 2025, l'associée unique a décidé à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination MAISON ARNAUD BAILLOT.

Mention sera portée au RCS de DIJON. L2505120



TALENZ
ARES

Experts-Comptables & Avocats

SAS FAMILIALE
STOKER

SAS au capital de 1 595 800 Euros
Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois
481 128 106 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGE du 20/09/2025 et des décisions de la Présidence du 07/10/2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 143 800 euros pour le porter de 1 595 800 euros à 1 739 600 euros, avec effet au 06/10/2025. Les articles 7 «Apports» et 8 «Capital social» des statuts ont été modifiés en conséquence. L2504975



VINTAGE
EXPERTISE
CONSEILS

Société par actions simplifiée au capital de 14.120 €uros
Siège social : 6 rue de Réon
21200 BEAUNE
490 739 885 R.C.S. Dijon

Avis de modification

La collectivité des associés a décidé le 30/09/2025 de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Toutes activités de transaction et gestion de tous biens immobiliers, et transactions sur fonds de commerce.

La décision sera effective à compter du 30/09/2025.

Le reste est sans changement.

La collectivité des associés a également décidé de transférer le siège social du 35 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21200 BEAUNE, au 6 rue de Réon - 21200 BEAUNE, et ce à compter du 30/09/2025.

Modification au R.C.S. de DIJON. L2505093

AUBENARD

SASU à capital variable, au capital de 10 000 €uros
Siège social : 6 B ROUTE DE DIJON
21370 PLOMBIERES LES DIJON
820 512 762 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 14/10/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 21 BOULEVARD CARNOT 21000 DIJON, à effet du 20/10/2025. Modification au RCS de DIJON L2505113

BOULANGERIE
GUSTAVEUR
GASSIN - SAINT
TROPEZ

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros
Siège social :
3 rue de la Combe d'Enfer
ZAE BOIS GUILLAUME
21850 ST APOLLINAIRE
RCS : Dijon 891 750 820

Suite à une AGE du 10/01/2023, il est pris acte de la démission de Monsieur Samuel DUBOIS, demeurant 7, chemin du Lavoir à TALANT (21240), de ses fonctions de Directeur Général au sein de la Société en date du 10/01/2023, prenant effet à compter du 10/02/2023. Il est décidé qu'il ne sera pas remplacé. Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

Le Président.

L2505128

BOULANGERIE
GUSTAVEUR
GASSIN - SAINT
TROPEZ

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €uros
Siège social : 3, rue de la Combe d'Enfer
ZAE BOIS GUILLAUME, 21850 ST APOLLINAIRE
RCS : DIJON 891 750 820

Transfert de siège

En date du 01/10/2025 l'AGE a décidé du transfert de siège de la société du 3, rue de la Combe d'Enfer - ZAE BOIS GUILLAUME à SAINT APOLLINAIRE (21850) au 633 RD 98 à GASSIN (83580) à compter de ce jour. La société sera radiée du R.C.S. de DIJON et réimmatriculée au R.C.S. de FRÉJUS.

Le président

L2505131

TRAVAUX
RESEAUX
ENVIRONNEMENT
ELAGAGE

SAS au capital de 114 450 €
Siège social : 3, impasse du Pâtis -
21140 PONT ET MASSENE
522 414 754 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGOA du 30/09/2025, les associés, prenant acte de l'arrivée à expiration des mandats de la société CHRISTOPHE LAMBERT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société MAZARS DIJON, Commissaire aux Comptes suppléant et de leur souhaitte de ne pas être renouvelés dans leurs fonctions, ont décidé de nommer la société IN EXTENSO AUDIT (401 870 936 RCS LYON), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de 6 exercices, et ont pris acte qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant. L2505133

ROND BUISSON

Par décision unanime du 16/06/2025, La collectivité des associés de la société ROND BUISSON, GFA au capital de 333.294 €, Ferme Rond Buisson - 21120 SAULX LE DUC, R.C.S. DIJON 921 966 032, a pris acte du départ de Monsieur Marcel LAVIER, gérant, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Marcel LAVIER a été supprimée.

Pour avis : La gérance.

L2505165

ATHANOR
PATRIMOINE

Aux termes d'une décision en date du 09/10/2025, l'associé unique de la société ATHANOR PATRIMOINE, SARL unipersonnelle au capital de 8.000 €, siège social : 3 rue Danton - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 499 750 644, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «agent sportif» et «l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion notamment par location de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux, direction, ou autres, y compris au profit de sociétés filiales ou apparentées ; La gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2505166



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SEGENPAR

SARL au capital de 52.000 €uros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 421 946 385

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts SIEGE SOCIAL ;

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

Pour avis.

L2505184



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SOCIETE DE
PARTICIPATIONS
ET DE
REGROUPEMENTS
FONCIERS

en abrégé S.P.R.F.

SARL au capital de 50.000 €uros
Siège social : 13 Rue du Temple
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 389 061 698

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE mention
Le siège social est fixé 13 Rue du Temple - 21000 DIJON.

Nouvelle mention
Le siège social est fixé VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant - 21000 DIJON.

Pour avis

L2505185



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GODARD
ASSAINISSEMENT

SARL au capital de 10.000 €uros
SIEGE SOCIAL : chemin des ormes
21500 MOUTIERS SAINT JEAN
RCS Dijon 492 644 596

AGE du 07/10/2025, enregistrée au SPFE DIJON le 13/10/2025 dossier 2025 43726 réf 2104P01 2025 N 2517 a réduit le capital social et modifié les statuts en conséquence.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL.
Ancienne mention : 10.000 euros
- Nouvelle mention : 9.473 euros

Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON

Pour avis.

L2505189



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI EUROBIPLIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 198.000 €uros
Siège social : 8 Rue de MAEYER
c/o M^{me} SEUGNOT Jacqueline
Le Washington - 06000 NICE
R.C.S. NICE 504 192 311

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 15/09/2025, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 8 rue de Maeyer - Le Washington 06000 NICE au 18 rue Benjmain Guerard 21500 MONTBARD à compter du 15/09/2025. L'article relatif au siège dans les statuts a été modifié en conséquence. La durée de la société est inchangée, soit 99 ans. L'objet social reste l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. Mention sera faite au RCS de NICE et au RCS de MONTBARD.

Pour avis, la gérance.

L2505190



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
NOTRE-DAME

Société civile
au capital de 152,45 €uros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 349 671 032

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

Pour avis.

L2505191



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

HVB

Société civile
au capital social de 497.210 €uros
Siège social :
La Montagne
Chemin de la Petite Châtelaine
21200 BEAUNE
819 341 181 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 mai 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 497.210 € à 497.200 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2505246

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI SOGEROPE
Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 415 244 490

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

Pour avis.

L2505248

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SEGEREST
SARL au capital de 13.440 Euros
Siège Social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S Dijon 382 137 321

Aux termes du procès-verbal des décisions de la Gérance du 30 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le siège social de la Société est fixé 13 Rue du Temple - 21000 DIJON.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la Société est fixé VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant - 21000 DIJON.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

Pour avis.

L2505253

SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE DE
LA VOIE ROMAINE

Société civile immobilière
au capital de 1.524 Euros
Siège social :
43 route de Beaune, ZI de Savigny
21200 BEAUNE
313 610 958 R.C.S. Dijon

Avis de remplacement
des gérants

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 20/10/2025 :

- M. Pierre-Henry SAVOYE, demeurant 18 rue de Serrigny Cidex 10 - 21550 LADOIX SERRIGNY, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Henry SAVOYE, décédé le 13 août 2024 et de M^{me} Monique SAVOYE décédée le 13 mars 2025.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression des noms de M. Henry SAVOYE et de M^{me} Monique SAVOYE sans qu'ils soient procédé à leurs remplacements.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2505256

ARTHEA

L'AGE du 20/10/2025 de la société SAS ARTHEA (SAS au capital de 1 000 €, ayant son siège au 14 Rue de Malte 21110 MAGNY SUR TILLE, et immatriculée 897 975 603 RCS DIJON) a décidé, avec effet rétroactif au 01/10/2025 :

- la transformation de la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la société. Capital, durée et dates d'ouverture et clôture d'exercice social demeurent inchangées. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède. Transmission des actions : les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Madame Fanny JEUUVREY, Présidente et Monsieur Cédric HOUBLIN, Directeur Général deviennent cogérants ;

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient «ARTHEA», et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- de modifier l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante «L'exercice de l'activité de marchand de biens, à savoir : l'achat de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, leur division, aménagement, viabilisation, transformation ou réhabilitation, la création de lots à bâtir, la revente desdits biens en totalité ou par lots, la rénovation, la réfection, la réhabilitation et l'aménagement intérieur ou extérieur des biens immobiliers, directement ou par sous-traitance ; l'aménagement foncier, comprenant notamment les opérations de remembrement, lotissement, division parcellaire, création de voies d'accès, raccordement aux réseaux publics et toutes opérations de valorisation de terrains en vue de leur cession ou exploitation ; La mise en location nue ou meublée, de courte, moyenne ou longue durée, y compris la location meublée de tourisme ou saisonnière, et plus généralement la gestion locative et l'exploitation immobilière de ses propres biens», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. L2505268

SCI DE LA PIECE
CORNUE

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
Rue de la pièce Cornue
21160 MARSANNAY LA COTE
352 856 553 R.C.S. Dijon

Suivant AGM du 15 septembre 2025, Monsieur Didier BOVE, demeurant 19 rue Alexandre Nicolas - 21000 DIJON a été nommé, à compter de cette date, pour une durée illimitée, en qualité de cogérant, en remplacement de Monsieur Michel BOVE, gérant décédé.

Pour avis : La gérance.

L2505176

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

BEHRINGER SCI
Société civile
au capital de 999 Euros
Siège social :
ARC SUR TILLE (21560)
2 rue de la Fontaine
930 872 171 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2025, il a été décidé de transférer le siège de DIJON (21000), 13 rue de la Brot à ARC SUR TILLE (21560), 2 rue de la Fontaine à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

L2505290

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI VILLA MEDICIS
Société civile immobilière
au capital de 152,45 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 349 219 212

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

Pour avis.

L2505259

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SUN RIVIERA
HOTEL**
SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 401 112 859

Aux termes du procès-verbal des décisions prises par l'associée unique en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé 13 rue du Temple - 21000 DIJON.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2505263

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

GMLA
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 Euros
Siège social : 1 Rue des Rotondes
21000 DIJON
900 801 382 RCS Dijon

Le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 octobre 2025 a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège de DIJON (21000) - 9 Rue Jules Mercier à DIJON (21000) - 1 Rue des Rotondes. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. L2505294

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

RIMBAUD
Société civile immobilière
au capital de 500.000 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 390 026 508

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

Pour avis.

L2505272

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI EN TREPEY
Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 438 736 118

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant.

Pour avis.

L2505279

**REALEASE
VILLAGES
D'ENTREPRISES**
Forme : EURL
Capital : 1.650.000 Euros
Siège social :
Cour du Vieux Château
21190 PULIGNY MONTRACHET
R.C.S. Dijon 334 316 726

Transfert de siège social

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 août 2025, les associés ont décidé de transférer le siège sociale à Suite 1406 Chrysanthemum, Ocean SPA Plaza, Bayside Road, GIBRALTAR GX11 1AA à compter du 25 juillet 2025.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence

Radiation du R.C.S. de DIJON et immatriculation à GIBRALTAR.

La gérance.

L2505303

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

COTINVEST
SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
RCS Dijon 521 443 663

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 20 octobre 2025, il a été décidé :

- de nommer en qualité de nouvelle Présidente à compter du même jour, et en remplacement de la Société SEGENPAR, représentée par Monsieur François CHOUSTA, Présidente démissionnaire de la Société : Madame Bernadette BERGER épouse FRANÇOIS. Née le 27 juillet 1951 à GUEUGNON (71). Demeurant 82 Grande Rue - 21160 PERRIGNY LES DIJON

Cette nomination prendra effet à compter du 20 octobre 2025.

- de transférer le siège social de la Société de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à PERRIGNY LES DIJON (21160), 82 Grande Rue, à compter de cette même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L'avis précédemment publié est ainsi modifié comme suit :

ANCIENNE MENTION
PRÉSIDENTE : La Société SEGENPAR, représentée par Monsieur François CHOUSTA.
NOUVELLE MENTION
PRÉSIDENTE : Madame Bernadette FRANÇOIS.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé : 13 Rue du Temple - 21000 DIJON.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé : 82 Grande Rue - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

Pour avis.

L2505282

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SCI
DES 7 COLLINES**
Société Civile de Construction Vente
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
RCS Dijon 451 155 550

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de :

- transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- après qu'il ait été pris acte de la démission de la Société S.E.G.E.R de ses fonctions de Gérant, il a été décidé de nommer, pour une durée non limitée aux fonctions de Gérants, en remplacement de la Société S.E.G.E.R, d'une part, la Société SOREFI, dont le siège social est situé 18 Boulevard de Brosse - Elysée de Brosse - 21000 DIJON, représentée par Madame Geneviève ROUY, et d'autre part, la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé 13 Rue du Temple - 21000 DIJON, représentée par Monsieur François CHOUSTA.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 Rue du Temple. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis.

L2505291

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

TIVOLI-PASTEUR
Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
RCS Dijon 398 169 649

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 Rue du Temple.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant.

Pour avis.

L2505284

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**SCI OLYMPE
DE GOUGES**
SCCV au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 485 110 118

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de :

- Transférer le siège social de DIJON (21000), 13 rue du Temple à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- Après qu'il ait été pris acte de la démission de la société S.E.G.E.R de ses fonctions de gérant, il a été décidé de nommer, pour une durée non limitée aux fonctions de Gérants, en remplacement de la société S.E.G.E.R, d'une part, la société SOREFI, dont le siège social est situé 18 boulevard de Brosse, Elysée de Brosse - 21000 DIJON, représentée par Madame Geneviève ROUY, et d'autre part, la société SEGENPAR, dont le siège social est situé 13 rue du Temple - 21000 DIJON, représentée par Monsieur François CHOUSTA.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 rue du Temple. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), Villa Medicis Dijon Victor Hugo, 114 rue de Talant. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis.

L2505288

**L'UNIVERS DES
IMAGINATIONS**
EURL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
4A rue des Glycines
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 928 564 210

Décisions de l'associée unique du 16/09/25 - Transfert de siège :

AM : 4A rue des Glycines - 21121 FONTAINE LES DIJON.

NM : 1 rue du Marais - 21110 MAGNY SUR TILLE.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérante.

L2505304

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SCI DU DOMAINE
DES MONTS
DE BREGILLE

Société Civile de Construction Vente
au capital de 1.000 euros
Siège social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
RCS Dijon 439 632 506

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025, il a été décidé de :

- transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- après qu'il ait été pris acte de la démission de la Société S.E.G.E.R de ses fonctions de Gérant, il a été décidé de nommer, pour une durée non limitée aux fonctions de Gérants, en remplacement de la Société S.E.G.E.R, d'une part, la Société SOREFI, dont le siège social est situé 18 Boulevard de Broesses - Elysée de Broesses - 21000 DIJON, représentée par Madame Geneviève ROUY, et d'autre part, la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé 13 Rue du Temple - 21000 DIJON, représentée par Monsieur François CHOUSTA.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), 13 Rue du Temple. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

NOUVELLE MENTION : Le siège social est fixé à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis.

L2505300

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

SNC RUE
DE L'ABBAYE
DE FONTENAY

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 Euros
Siège Social :
13 Rue du Temple - 21000 DIJON
R.C.S Dijon 441 807 104

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2025, il a été décidé de :

- transférer le siège social de DIJON (21000), 13 Rue du Temple à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant, à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- après qu'il ait été pris acte de la démission de la Société S.E.G.E.R de ses fonctions de Gérant, il a été décidé de nommer, pour une durée non limitée aux fonctions de Gérants, en remplacement de la Société S.E.G.E.R, d'une part, la Société SOREFI, dont le siège social est situé 18 Boulevard de Broesses - Elysée de Broesses - 21000 DIJON, représentée par Madame Geneviève ROUY, et d'autre part, la Société SEGENPAR, dont le siège social est situé 13 Rue du Temple - 21000 DIJON, représentée par Monsieur François CHOUSTA et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts.

L'avis précédemment publié sera donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Le siège social de la Société est fixé à DIJON (21000), 13 Rue du Temple.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la Société est fixé à DIJON (21000), VILLA MEDICIS DIJON VICTOR HUGO - 114 Rue de Talant.

(Le reste de l'article demeure sans changement).

Article 12 - GERANCE - NOMINATION :

ANCIENNE MENTION : La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, pris parmi les associés ou en dehors d'eux et nommés, pour une durée limitée ou non, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le premier gérant de la Société, nommé sans limitation de durée, est la Société SEGER.

Nouvelle mention : La société est administrée par un ou plusieurs gérants, pris parmi les associés ou en dehors d'eux et nommés, pour une durée limitée ou non, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Pour avis.

L2505305

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LEGATIS
DIJON - QUETIGNY



CVC

SCI en liquidation au capital de 3
000 Euros
Siège social : 5 Rue Augustin Collot
21000 Dijon
RCS Dijon 922 212 212

Avis de dissolution et de
nomination
des liquidateurs

Suivant délibération de l'AGE en date du 2/10/25, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 17/12/2022.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

-M. Erol CATAK demeurant 5 Rue Augustin Collot 21000 Dijon

-Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante:
5 Rue Augustin Collot 21000 Dijon, siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON

Pour avis : Le liquidateur.

L2505129

LEGi
CONSEILS

Société
d'avocats

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AZUR HABITAT

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 19 rue du Stand
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°844 486 456

Avis de dissolution

L'assemble générale du 21/10/2025 a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 21/10/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DENETRE Thibault, demeurant 58 rue du Faubourg Madeleine 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2505258

GROUPE
etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Cabinet EP2E

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.700 euros
Siège social :
23 avenue Franklin Delano Roosevelt
21000 DIJON
RCS : Dijon 933 687 469

Par décisions en date du 19/09/2025, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 19/09/2025 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur M. Kévin BRAVIN, demeurant 23, avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 DIJON. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé 23, avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2505261

SCI DU CHAMP
DE FOIRE

Suivant AGE en date du 31/08/2025, les associés de la société SCI DU CHAMP DE FOIRE, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC, R.C.S. DIJON 503 113 169 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Madame Christelle VAUGIN, demeurant 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505278

FINANCIERE
BRULE

Société civile
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 27 rue du Cottage
21121 FONTAINE LES DIJON
950 004 168 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 Septembre 2025, la société FAMILIALE EB, société civile au capital de 2.600.000 €, dont le siège social est 27 rue du Cottage - 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 883 061 368 a, en sa qualité d'associée unique de la société FINANCIERE BRULE, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société FINANCIERE BRULE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication de la dissolution au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal judiciaire de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2505293

CRYO FIGURA

Par décision du 30/09/2025, l'associé unique de la société CRYO FIGURA, SARL à associé unique au capital de 9.800 €, siège social : 6 rue Léon Mauris - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 843 058 017, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Grégory ADAM, demeurant 19 Grande Rue - 21121 AHUY, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Léon Mauris - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505276

CLOTURE

DE LIQUIDATION

eca

GEO 1

Société civile immobilière
de construction-vente
au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON
881 810 428 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale réunie le 31/08/25 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Guillaume GUERLOT, demeurant 2 rue Lamonnaye - DIJON (21), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505253

LEGATIS
DIJON - QUETIGNY



CVC

SCI en liquidation
au capital de 3.000 Euros
Siège social et siège de liquidation :
5 rue Augustin Collot - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 922 212 212

Aux termes d'une délibération en date du 2 octobre 2025 la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet rétroactivement au 17/12/2022.

Liquidateur : M. Erol CATAK, demeurant 5 rue Augustin Collot - 21000 DIJON.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2505130

CRYO FIGURA

Suivant décision en date du 30/09/2025, l'associé unique de la société CRYO FIGURA, SARL à associé unique en liquidation au capital de 9.800 €, siège social et siège de liquidation : 6 Rue Léon Mauris 21000 DIJON, RCS DIJON 843 058 017, après avoir entendu le rapport du liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au liquidateur Monsieur Grégory ADAM, demeurant 19 Grande Rue 21121 AHUY et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505275

SCI DU CHAMP
DE FOIRE

Suivant AGO en date du 31/08/2025, les associés de la société SCI DU CHAMP DE FOIRE, SCI en liquidation au capital de 1.000 €, siège social et siège de la liquidation : 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC, R.C.S. DIJON 503 113 169 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christelle VAUGIN, demeurant 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505277

PREPAT

Société par actions simplifiée en
liquidation au capital de 500 euros
Siège social : 36 B, rue Jehly
Bachelier - 21121 FONTAINE LES
DIJON
Siège de Liquidation : 36 B, rue Jehly
Bachelier - 21121 FONTAINE LES
DIJON
948 605 605 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2025 au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé [M. Patrick PREVOT, demeurant 36 B, rue Jehly Bachelier - 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

L2505292

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

Maître Lucie
LAVOILLOTTE

Notaire associée de la société
Pluriprofessionnelle d'exercice
par actions simplifiées
«ROCARD-LAVOILLOTTE»

EPOUX LI

Changement
de régime matrimonial

Information préalable
(Art. 1397 al 3 c.civ.)

Monsieur Tianran LI , né CANGNAN (CHINE) le 25 février 1997 et Madame Laura, Hong, Emilie, Léa CHEN née à CHENOVE (Côte-d'Or) le 18 octobre 1998, demeurant ensemble à BEAUNE (Côte-d'Or), 90 rue de la Gentilhommière, Mariés à la mairie de WENZHOU (CHINE) le 17 juin 2025, et soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la SEPARATION DE BIENS aux termes d'un acte en date du 22 octobre 2025 reçu par Maître Lucie LAVOILLOTTE.

Pour toute opposition élection de domicile faite à : SPE ROCARD-LAVOILLOTTE, 4 rue du Faubourg Saint-Jacques à BEAUNE (21200).

Pour avis.

L2505312

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FRANCOIS Alain décédé le 08/12/2023. Réf. 0218154173. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505195

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. THOMAS Pierre décédé le 06/06/2024. Réf. 0218154170. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505196

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MARTINS DA SILVA Agostinho décédé le 21/10/2023. Réf. 0218154172. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505199

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ALOIAN Romik décédé le 31/12/2023. Réf. 0218154167. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505200

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DEBBICHE Mohamed décédé le 30/12/2024. Réf. 0218154166. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505201

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BENRAHOU M Hamed décédé le 09/05/2024. Réf. 0218154178. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505202

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LEDOUX Sylviane décédée le 25/08/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146167.

L2505227

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LOEUILLET Bernard décédé le 18/05/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145107.

L2505224

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BENBACHIR Mohammed décédé le 16/06/2023. Réf. 0218154141. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505207

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession vacante de M. LIMONET Jacky décédé le 25/03/2024. Réf. 0218154168. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505210

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GONACHON Jean-Philippe décédé le 11/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146888. L2505221

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GUILLERMINET Nathalie décédée le 02/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146027. L2505222

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. FRANCESCO Marcel décédé le 11/04/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145118. L2505223

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GEOFFROY Noel décédé le 15/05/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145099. L2505225

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} EL GHARIB Hnia décédée le 16/04/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147154. L2505228

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LECHENAUULT Jean-Claude décédé le 06/04/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146211. L2505229

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JACQUELIN Evelynne décédée le 05/08/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146154. L2505230

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PELLETIER Arlette décédée le 27/07/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218128954. L2505231

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LESEURRE Marcel décédé le 19/10/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218141518. L2505234

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RUDNIK Mechthild décédée le 04/03/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218086968. L2505236

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} RUDNIK Mechthild décédée le 04/03/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218086968. L2505237

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TURLIER Marguerite décédée le 12/08/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132873. L2505238

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CHARDERON Jocelyne décédée le 21/02/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0212007680. L2505239

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 04/08/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GUILLAUMET Lucienne décédée le 16/09/2023. Réf. 0218154182. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505214

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. YALCIN Bülent décédé le 17/10/2023. Réf. 0218154177. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505215

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

AVIS

ADMINISTRATIF

MAIRE DE BEAUNE

Avis d'enquête publique
Relative au projet de modification n°1 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune de BEAUNE

Par arrêté en date du 26/09/2025, le Maire de Beaune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 de L'Aire de Mise en Valeur et du Patrimoine de la commune de BEAUNE, qui se tiendra à l'annexe Perpreuil de la mairie de Beaune - 4 rue du Moulin Perpreuil, du 21 octobre 2025 (9h00) au 21 novembre 2025 (17h00), soit une durée de trente et un jours consécutifs.

M. Christian ROCHE, Responsable qualité chez Schneider Electric en retraite, commissaire enquêteur titulaire, et M^{me} Annie DUROUX, commissaire enquêtrice suppléante, ont été désignés par la décision n°E25000118/21 du 19 septembre 2025 du Tribunal Administratif de Dijon. Le dossier soumis à enquête publique, comprenant notamment la notice de présentation accompagnée de plans et un registre d'enquête, est consultable pendant toute la durée de l'enquête, du 21 octobre 2025 (9h00) au 21 novembre 2025 (17h00):

- Sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à l'annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'annexe : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Sur le site internet de la ville <http://www.beaune.fr> - rubriques : Ma Ville / Urbanisme et Logement / l'AVAP.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions, à l'annexe Perpreuil, 4 rue du Moulin Perpreuil à Beaune, aux jours et heures précisés ci-après :

- Le 21 octobre 2025 de 9h à 12h ;
- Le 3 novembre 2025 de 14h à 17h ;
- Le 12 novembre 2025 de 9h à 12h ;
- Le 21 novembre 2025 de 14h à 17h.

Les observations et propositions que soulève le projet pourront également être portées :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'annexe Perpreuil ;
- Par courrier électronique, à l'adresse e-mail ;
- Par courrier adressé à la Mairie de BEAUNE, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de BEAUNE-Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains, 8 rue de l'Hôtel de Ville, BP 30191 - 21205 BEAUNE CEDEX.

Des renseignements peuvent également être demandés auprès de la Ville de BEAUNE, personne publique responsable du projet, à l'adresse suivante : A l'attention de Stéphanie CHARTIER, Mairie de BEAUNE, Annexe Perpreuil - Tél. : 03.80.24.57.21 - Courriel : amenagement.urbain@mairie-beaune.fr

Au terme de l'enquête publique ainsi que des conclusions et de l'avis motivé émis par le commissaire enquêteur :

- Le Conseil Municipal se prononcera, par une délibération, sur l'approbation de la modification n°1 de l'AVAP, qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de BEAUNE, conformément à l'article L.581-14-1 alinéa 5 du Code de l'Environnement.
- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables par le public à l'Annexe Perpreuil de la Mairie de BEAUNE, 4 rue du Moulin Perpreuil ou sur le site Internet de la Ville de BEAUNE (<http://www.beaune.fr>) pour une durée qui ne peut être inférieure à un an. L2504581

AVIS DIVERS


SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

M^{me} INNOCENT Geneviève

Avis d'envoi en possession

Par testament du 26/05/2017 déposé le 08/10/2025 au rang des minutes de Maître François GUILLERMET, notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M^{me} INNOCENT Geneviève, demeurant 45 rue du Faubourg Raines, Résidence Le Marigny, 21000 DIJON, née le 17/05/1949 à DIJON, décédée le 19/09/2025 à QUETIGNY, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 13/10/2025 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession. L2505188


JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS
43 rue Devosge à DIJON

M. SIRANDRE Louis

Avis d'envoi en possession

Par testament du 23/06/2021 déposé le 13/10/2025 au rang des minutes de Maître Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON (21000) - 43 rue Devosge, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. SIRANDRE Louis, demeurant 14 rue des Moulins, EHPAD SAINT JOSEPH, 21490 SAINT JULIEN, né le 12/08/1941 à DIJON, décédé le 05/09/2025 à DIJON, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 16/10/2025 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession. L2505265


JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS
43 rue Devosge à DIJON

M^{me} Anne-Marie MARLAS

Par déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net en date du 20 octobre 2025, la succession de Madame Anne-Marie MARLAS décédée le 13 juin 2025 à DIJON, a été acceptée à concurrence de l'actif net par Madame Elisabeth ESTRADE.

Un inventaire a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 21 octobre 2025.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge.

Pour Avis. L2505266

16 HUGO
NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON
16 avenue Victor Hugo

M^{me} LETINOIS Marie-Françoise

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Suivant testament olographe en date à VITTEAUX, du 19 mars 2024, Madame Marie-Françoise Geneviève LETINOIS née le 27 juillet 1955 à CLICHY LA GARENNE a consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON référence CRPCEN : 21004 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Maître Maximilien CHANUT. L2505271

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 14 octobre 2025

SARL GAYET TRANSPORTS EXPRESS - G.T.E., 3 Rue des Jardins, 21910 Saulon-la-Chapelle, RCS Greffe de Dijon 751 689 183. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2024 , désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2505143

SARL S.D.H., 13 Rue Martin Lejeas, 21110 Aiserey, RCS Greffe de Dijon 790 582 472. Aide à domicile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2505139

SARL M&A, 54 Boulevard Voltaire, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 407 492. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2505145

SAS NAINAI SM, 36 Rue D'Auxonne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 200 294. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2505152

Jugement du 21 octobre 2025

SAS BIEN ENCRE, 12 Rue des Grandes Varennes, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 792 345 415. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2024 , désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2505309

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 14 octobre 2025

Monsieur Bachir BENCHIKHA (EI), 27 place Galilée, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 483 506 820. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505138

SARL LASER GAME EVOLUTION I 8, 28 Rue de Cracovie, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Grenoble 531 292 969. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505144

SARL CL MOTORS 21, 4 Rue du Cottage, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 518 148 614. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505150

SARL ESD SERVICES, 18 BIS Rue de la Rente Legerot, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 900 960 089. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 05 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505151

SAS KEBAB DES PETIGNYS, 34B Rue des Petignys, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 980 341 770. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505153

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

Société civile de construction vente TEVA, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 510 825. Promotion immobilière d'autres bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505154

Société civile de construction vente SCCV TOUR ELITHIS AUBERVILLIERS, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 918 015 223. Supports juridiques de programmes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505155

Société civile de construction vente SCCV TOUR ELITHIS BORDEAUX, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 902 098 409. Supports juridiques de programmes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505156

SAS OZCAN, 6 Route de Dijon, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 839 700 226. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505157

SARL ATELIER NINA, 7 Rue de Chevance, 21610 Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, RCS Greffe de Dijon 913 052 080. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 11 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505158

SAS MWR, 33 Rue du Port Bernard, 21170 Échenon, RCS Greffe de Dijon 950 880 948. Récupération de déchets triés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505159

SAS KEBAB ETOILE, 39 Route de Dijon, 21110 Thorey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 981 312 317. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505164

Jugement
du 21 octobre 2025

SARL IMPRIMERIE SAULIEU, Zone Industrielle Terreaux Prenot, 21210 Saulieu, RCS Greffe de Dijon 488 046 400. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505308

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

Jugement
du 14 octobre 2025

SARL OPEN STORE MENUISERIES & FERMETURES, 20 Rue Lafayette, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 917 429 789. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 16 Juillet 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505146

SARL LIEGEON, 29 Avenue du 8 Septembre, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 389 755 182. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505147

SARL MEHDIA SOLEIL, 51 Rue Nicolas Bornier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 877 988 451. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Août 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505148

SAS Cémacuisine, 5 Rue Ernest Chaput, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 983 430. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Octobre 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505149

Jugement
du 21 octobre 2025

SAS S.B., Zac Dite de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 453 250 938. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Avril 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505307

CLÔTURE POUR
EXTINCTION DU PASSIF

Jugement
du 14 octobre 2025

CHAGROT GUILLAUME (EI), 4 rue DE L EGLISE, 21200 Chorey-les-Beaune, RM 449 295 930. Fabrication de portes et fenêtres en métal. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. L2505160

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement
du 14 octobre 2025

SARL C REYNAUD DIFFUSION (CRD), 881 Cours de Gray, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 524 367 422. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505140

Monsieur Hugo TEIXEIRA PEIXOTO (EI), 23 avenue du Cromoix, 21800 Quetigny, RM 854 046 588. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505141

SNC LOUIS PRESSOIR, 42 Rue Roger Salengro, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 838 351 703. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505142

SARL THEVENIN, 2 Rue Marmont Vieisse, 21400 Sainte-Colombe-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 844 661 587. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505161

SARL TIM.F-R, 31 Boulevard des Valendons, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 508 595 899. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505162

SAS LEMNISKAT, 15 Rue du Professeur Louis Néel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 852 660 562. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505163

TRIBUNAUX
DE COMMERCE
EXTÉRIEUR

KINESIO
35 Chemin du Gigot - 91250 SAINTRY SUR SEINE, R.C.S. EVRY : 429 507 460. Etablissement secondaire à DIJON : 429 507 460 - 2021 B 793. Activité : Formation en kinésiologie.

Jugement du tribunal de commerce de EVRY prononce en date du 20 octobre 2025 la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 septembre 2025 et a désigné liquidateur SELARL C. Basse, en la personne de Me Christophe Basse, 1 rue René Cassin, Immeuble le Mazière - 91000 ÉVRY COURCOURONNES. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC. L2505301

REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

SAS SABBAN & CO

16 Quai Gustave Flaubert - 76380 CANTELEU. RCS ROUEN : 890 149 180. Etablissement secondaire à DIJON : 890 149 180 - 2021 B 727. Activité : en France et dan tous les pays, l'achat, la vente en gros et en détail, l'importation et l'exportation de friperie, de prêt-à-porter neuf et d'occasion, mais également le négoce d'articles de Paris et de maroquinerie, de chaussures.

Jugement du tribunal de commerce de ROUEN prononçant en date du 14 Octobre 2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant administrateur SELARL FHBX, mission conduite par Me Nathalie LEBOUCHER 60, avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Me Béatrice PASCUAL 10, rue de la Poterne - 76000 ROUEN.

Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L2505298

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

ABALLO

Par acte SSP du 01/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ABALLO.
Nom commercial : ABALLO TRANSPORT.

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : -Le transport public routier de marchandises, -La location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises tous tonnages, -Toutes opérations d'affrètement, de transit, d'entreposage, distribution de tous produits,

Siège social : Chez Ets SCHIEVER Zone Industrielle - Rue de l'Etang - 89200 AVALLON.
Capital : 50.000 €.
Durée : 99 ans.

Président : ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS, SA au capital de 138420 €, ayant son siège social ZI - RUE DE L'ETANG 89200 Avallon, 425 920 352 R.C.S. d' AUXERRE.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions dont il est titulaire.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées, à l'exception des cessions entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Immatriculation au R.C.S. d' AUXERRE. L2505109

DREAM'S FOOD 89

Par acte SSP du 01/07/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : DREAM'S FOOD 89

OBJET SOCIAL : Restauration rapide, sur place et à emporter, de plats et de boissons sans alcool.

SIÈGE SOCIAL : 5 AVENUE LUCIEN CORNET 89100 Sens.

CAPITAL : 1000 €
DURÉE : 99 ans

PRÉSIDENT : M. HAIDER Mhemed, demeurant 16 rue Henry Bonnerot 89100 Sens

Immatriculation au RCS de Sens L2505125



14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

L'AGENCE
AUXERROISE

Par acte SSP du 16/10/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : L'AGENCE AUXERROISE

OBJET SOCIAL : La gestion immobilière (gérance et syndic de copropriété), la location immobilière, l'évaluation, l'achat et la vente de biens immobiliers ou de fonds de commerce, directement ou indirectement, pour le compte de tiers ou pour son compte, soit seul, soit avec des tiers par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'alliance, de société en participation, ou autrement ; L'activité de marchand de biens ; A titre accessoire, l'intermédiation en assurance en qualité de mandataire d'assurance ou de mandataire d'intermédiaire d'assurance.

SIÈGE SOCIAL : 10 Place Charles Lepère 89000 Auxerre.

CAPITAL : 7500 €
DURÉE : 99 ans

PRÉSIDENT : FINANCIERE SAINT ANDRE, SARL au capital de 1000 €, ayant son siège social 2 Rue de Mirande 21000 Dijon, 885 271 775 RCS de Dijon

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la qualité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUDE D'AGREMENT : La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée que par décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers. Immatriculation au RCS d' Auxerre L2505112

MODIFICATION
DE STATUTS

GFR DES DAUGES

GROUPEMENT FONCIER RURAL
Capital social : 66.810 Euros
Siège social : 7, rue des Régypaux 89100 COLLEMIERS
RCS de Sens N° 880 590 559

Suivant procès-verbal en date du 7 octobre 2025, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour :

Le transfert du siège social de la société à l'adresse Ferme de la Croix Blanche - 51230 FERE-CHAMPENOISE. La nomination de Monsieur Xavier ROY, né le 13 mars 1956 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 1 Rue César Poulain - 51100 REIMS, aux fonctions de cogérant sans limitation de durée.

Pour avis : La gérance

L2504907



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

ESPACE
CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 7000 Euros
Siège social : 17 B route de Chambéry 89400 EPINEAU-LES-VOVES
RCS Sens 489 336 149

Par PV du 21/02/22, il a été décidé de réduire le capital social de 5000€ par voie de rachat et d'annulation de 500 parts. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : 12000 €.

Nouvelle mention : 7000 €.

Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, L2505116

SCI BRIENON

SCI au capital de 5.000 Euros
Siège social : Grande Rue
89210 BRIENON SUR ARMANÇON
888 709 052 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 08/08/2025 les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 avenue de Réaumur 92140 CLAMART.

Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de NANTERRE. L2505170



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

EARL
DE L'ARMANCE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 121.800 Euros
Siège social : Duchy Avrolles
89600 SAINT FLORENTIN
RCS Auxerre 331 878 496

Par PV du 20/10/25, il a été pris acte de la démission de M^{me} Brigitte YOT épouse MOMBLE de ses fonctions de gérante à compter du 20/10/25 et décidé de nommer en qualité de gérante à compter du 16/10/25, M^{me} Magalie MOMBLE née le 16/01/1971 à TONNERRE (89) demeurant 12 impasse des Prés Guérin, Ferme de Duchy 89600 SAINT-FLORENTIN.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour Avis, la Gérante.

L2505172



HUILES
ETERNELLES

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 28 Rue des Marâchers
Vaudonjon - 89660 MONTILLOT
891 706 798 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération du comité de direction en date du 20 octobre 2025, il résulte que Monsieur Mikaël PECHERY, demeurant 35 grande rue, 89660 BROSSES a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de la société SCEA PECHERY, démissionnaire.

Pour avis : Le Président.

L2505240



CHOQUET
SERVICES

Société à responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
56 rue du Général Leclerc 89100 SENS
493 444 996 RCS Sens

Avis de modification

Aux termes d'une décision du Président du 18/10/2025, confirmant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2025, le capital social a été réduit de 2 180 € pour être ramené de 10.000 € à 7 820 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18/10/2025, le capital social a été augmenté de 2 180 € pour être porté de 7 820 € à 10 000 € par création de parts sociales nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis, le Représentant légal L2505251

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne



SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

Avocats

9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

PC MOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital social de 10.000 Euros
Siège social :
13 Rue Dranem Aillant sur Tholon
89110 MONTHOLON
901 291 500 RCS Sens

Le 21/10/25, après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour du gérant M Patrick CUMONT, demeurant 13 Rue Dranem Aillant sur Tholon - 89110 MONTHOLON, les associés de la société PC MOBILIER ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de cette société du 13 Rue Dranem Aillant sur Tholon - 89110 MONTHOLON au 20 rue Jean Moulin - 89600 SAINT-FLORENTIN et de modifier en conséquence l'article 4 de ses statuts ;
- de nommer en qualité de gérant sans limitation de durée M. Thomas CHEVILLARD demeurant 20 rue Jean Moulin à SAINT-FLORENTIN (89600).

Pour avis, la Gérance.

L2505267



SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

Avocats

9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SOTRAIMA

L'AGO du 01/10/2025 des associés de société SOTRAIMA société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, siège social à ETIGNY (Yonne-89510), 10 rue des Drubes, 442 792 685 R.C.S. SENS a nommé un co-gérant à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : GERANT : M. Didier MICHEL, 12 rue Sous Murs - 89000 AUXERRE. NOUVELLES MENTIONS : GERANTS : M. Didier MICHEL, 12 rue Sous Murs - 89000 AUXERRE et M. Julien MINET, né le 17/03/1982 à SENS, demeurant 20 route des Fours - 89510 ETIGNY.

Pour avis : La gérance.

L2505286

ACSENS
EXPERTISE

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
6 rue de la gaillarde
89100 COLLEMIERS
434 088 969 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 16/10/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 128 RUE DE LA BOETIE LOT 41 75008 PARIS, à compter du 16/10/2025.

Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de PARIS.

L2505169

DISSOLUTION

DE SOCIETE

GT3

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
6 chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
R.C.S. d'Auxerre n° 853 583 102

Avis de dissolution

L'assemblée d'associés du 30/09/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. IMBERT Didier, demeurant 4 chemin de Mongin le Beau - 21210 SAULIEU et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

L2505283



SYSTHEMIS CONSEIL

Tax & Legal

Avocats

9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

ESPACE
CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.000 Euros
Siège social :
17 B route de Chambéry
89400 EPINEAU LES VOVES
RCS Sens 489 336 149

Par PV du 31/03/25, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/25 sa mise en liquidation, la nomination comme liquidateur de M. Marc PORQUET demeurant 15 route de Chambéry 89400 EPINEAU LES VOVES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour Avis.

L2505122



AVOCATS

FLG AVOCATS

55 rue Crozatier

75012 PARIS

Tél : 01 47 63 75 01

Fax : 01 47 63 74 47

www.flg-avocats.fr

SCI FEISTHAUER

SCI au capital de 1000 Euros
Siège social :
39 av de grattery 89000 Auxerre
530 890 896 RCS d'Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 14/10/2025 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2025, nommé liquidateur M^{me} ROTA Pénélope, demeurant 2 Chemin de la Tour Reine 74000 Annecy, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS d'Auxerre

L2505110



AVOCATS

ROTA

SCI au capital de 1.000 Euros

Siège social : 9 rue Paul Bert

89130 TOUCY

494 582 984 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 14/10/2025 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2025, nommé liquidateur M^{me} ROTA Pénélope, demeurant 2 Chemin de la Tour la Reine - 74000 ANNECY, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au R.C.S. d'AUXERRE.

L2505111

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LOGITRANS

SASU au capital de 500 Euros
Siège social :
Meugnes, 1 Route De Gaudinet
89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE
934 762 592 RCS d'Auxerre

Le 06/10/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Léon Guillaume, demeurant Meugnes, 1 Route De Gaudinet 89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Radiation au RCS d'AUXERRE.

L2504886

EARL DES
VILLEBOSSSES

EARL en liquidation au capital de 72 474,26 Euros
Siège social : 17 rue de la Mairie
89500 LES BORDES
331 339 697 RCS Sens
Liquidateur : M. Joël PRIAULT, demeurant à LES BORDES (89500), 17 rue de la Mairie.

Avis
de clôture de liquidation

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis : Le liquidateur.

L2504966

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLES

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES



est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jpdp
@legalnet.org

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



VAL+ Distribution

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 Euros
Siège social :
3 rue de Brazza - 89000 AUXERRE
904 976 180 R.C.S. Auxerre

Par décision du 15 octobre 2025, la société CYCLES GUENIN, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.622 €, ayant son siège social 5 rue de Brazza - 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 431 305 234 R.C.S. AUXERRE, a, en sa qualité d'associée unique de la société VAL+ Distribution, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société VAL+ Distribution au profit de SAS CYCLES GUENIN, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal des activités économiques de AUXERRE sis 90 rue de Paris, BP 94 - 89010 AUXERRE CEDEX.

Pour avis : La gérance.

L2505245

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PERRET Antoine décédé le 13/02/2023. Réf. 0218155225. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505193

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PAYEN Denise décédée le 19/02/2021. Réf. 0218155234. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505194

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GALLINETTI Daniel décédée le 07/05/2022. Réf. 0218155236. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505197

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CAGNIARD Bernard décédé le 14/04/2024. Réf. 0218155217. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505203

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PRIGNOT Michele décédée le 30/06/2024. Réf. 0218155224. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505204

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} ANDREANI Julie décédée le 10/01/2024. Réf. 0218155228. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505205

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BRILLANT Jackie décédé le 05/10/2020. Réf. 0218155218. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505206

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PERRAULT Anny décédée le 08/11/2020. Réf. 0218155238. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505208

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} HAY Rolande décédée le 22/04/2024. Réf. 0218155231. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505209

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RUCET Huguette décédée le 29/11/2021. Réf. 0218155232. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505211

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LEMAIRE Julienne décédée le 20/10/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218089161.

L2505212

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FERRIEN Marie-Louise décédée le 16/02/2013. Réf. 0218155226. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505213

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} ROUX Marie-France décédée le 09/12/2023. Réf. 0218155223. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505216

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} NIVELON Henriette décédée le 12/08/2011. Réf. 0218155219. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505217

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LARDEZ Philippe décédé le 24/11/2024. Réf. 0218155221. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505218

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GASSELIN Jean-Pierre décédé le 16/04/2022. Réf. 0218155229. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505219

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BOURGOIN Christiane décédée le 14/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218138320.

L2505220

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MELLO-GROSSO Rene décédé le 30/10/2023. Réf. 0218155222. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505233

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MATON Jacqueline décédée le 16/09/2021. Réf. 0218155220. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2505235

Karine Lascols. À la tête de Domanys - premier bailleur social de l'Yonne et membre fondateur du groupement interdépartemental Ideliens - l'Auxerroise cultive une image de discrétion assumée qui ne saurait néanmoins éclipser des convictions environnementales et sociétales profondes.

Nouvelle vague



Au printemps dernier, en compagnie de sa présidente, la conseillère départementale Sonia Patouret, Karine Lascols révélait avec enthousiasme les grandes lignes du nouveau plan stratégique de patrimoine (PSP) - exercice obligatoire définissant les objectifs à long terme des bailleurs sociaux - qui doit être déployé lors des 10 prochaines années. Une feuille de route dotée de 173 M€, baptisée « Régénération 2030 », qui consacre plus de 80 % des investissements futurs à la rénovation énergétique du parc immobilier. « *L'un de nos principaux objectifs est d'éradiquer progressivement les logements étiquetés E, Fou G, soit les plus énergivores ou les moins performants en termes d'émission de CO2* », souligne la directrice générale. Une tâche immense qui concerne 20 % de l'offre estampillée Domanys. Titulaire de 43 % du « *parc social* » du territoire, ce dernier compte, en effet, quelque 18.000 locataires répartis dans 9.000 logements situés dans 176 communes. Un éparpillement de l'offre amené, néanmoins, à s'atténuer puisque l'office public de l'habitat (OPH) a engagé une rationalisation de son parc immobilier qui l'amène à se dessaisir des logements isolés et à redensifier sa présence sur le couloir ferroviaire historique, au nord et au centre du département. « *Plus de 70 % des habitants de l'Yonne peuvent prétendre à un logement chez Domanys* », explique-t-elle, ce qui rappelle au passage le rôle central que joue le bailleur dans le tissu économique local. Des personnes à la recherche aujourd'hui d'un lieu de vie dans les aires d'attraction urbaine, prioritairement, qui l'incitent donc à redimensionner son offre. « *Un logement, ce n'est pas qu'un toit. C'est un point d'ancrage, un levier d'insertion, une promesse de dignité.* »

Après avoir bifurqué « *un peu par hasard* » en 2006 vers l'habitat social, Karine Lascols a su développer, à force d'un travail soutenu, une réelle vision du secteur. À l'Office auxerrois de l'habitat (OAH) d'abord, où en tant que directrice administrative et financière, elle a accompli ses premières armes, et depuis 11 ans maintenant à la direction générale de Domanys, elle s'épanouit dans un secteur à l'environnement normatif et financier bien codifié dans lequel elle pensait, d'ailleurs, s'ennuyer « *assez rapidement* ». Contribuant à redorer le blason d'une institution qui a connu bien des vicissitudes (un sujet encore sensible en interne), cette ancienne



Fortement attachée aux exigences environnementales et sociétales, la directrice de Domanys entend donner une dimension « régénérative » à l'action du bailleur social sur son territoire. Crédit : Domanys.

kayakiste - elle a jadis disputé les championnats de France de la discipline avec l'OCCA - entend construire avec ses 150 collaborateurs, ses résidents et l'ensemble de ses partenaires, un modèle économique toujours plus vertueux. Tel est le sens de la « *régénération* » selon Karine Lascols qui a implémenté très tôt la Responsabilité sociale des entreprises dans son logiciel personnel. Sous son impulsion, Domanys s'est inscrit au rang des pre-

nous *souhaitons régénérer le vivant et redonner du sens au lien social en accompagnant, par exemple, des plus fragiles.* » De nouvelles perspectives, ambitieuses et novatrices, pour lesquelles elle a obtenu la confiance tant de son conseil d'administration que de ses équipes.

COHÉSION ET COHÉRENCE

Depuis plusieurs années déjà, cette approche globale s'incarne donc dans des initiatives de terrain comme l'accompagnement social renforcé, des partenariats sur mesure avec les collectivités et les entreprises locales et la mobilisation des locataires dans la coconstruction des projets. Ses plus proches collaborateurs ne manquent pas de louer sa capacité à fédérer et à embarquer ses interlocuteurs autour d'une vision claire. Karine Lascols, elle, revendique volontiers un management basé sur la transmission, la pédagogie et la confiance mutuelle. Des qualités qui se sont avérées primordiales lors de la création, en 2020, de la société anonyme de coordination Ideliens, qui mutualise les services support de six bailleurs sociaux

de Bourgogne Franche-Comté et de Haute-Marne. Aux côtés d'Orvitis (Côte-d'Or) et de Grand Dole Habitat (Jura), Domanys fait partie des membres fondateurs. « *Nous nous sommes retrouvés autour de valeurs partagées par nos présidents. Nous avons choisi de monter un projet de*

société de coordination relativement ambitieux que la loi ne nous imposait pas. Nous nous sommes dit : quitte à monter quelque chose pour répondre aux exigences de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), autant faire d'une contrainte une réelle opportunité pour aller chercher des moyens complémentaires et être plus performants ensemble. » Un dispositif qui a permis une montée en compétences des collaborateurs et « *in fine, une amélioration du service rendu à nos locataires avec notamment le déploiement de nouveaux services* », précise le bailleur social. Des résultats en cohérence avec les préoccupations de Karine Lascols. « *Nous évoluons sur un secteur qui bouge beaucoup, qui est certes très réglementé avec le fameux Code de la construction et de l'habitation où c'est l'État qui fixe des règles et fait régulièrement bouger les lignes, où il faut savoir s'adapter à chaque fois, mais qui est passionnant, au cœur des enjeux de société* », conclut la directrice générale de Domanys. Un secteur où elle ne semble pas disposer à s'ennuyer...

STÉPHANE BOURDIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

